

(1)

(N<sup>o</sup> 4.)

---

## Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1890-1891.

---

### AMENDEMENTS AUX PROJETS DE BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES

POUR L'EXERCICE 1891.

---

## EXPOSÉ GÉNÉRAL.

---

MESSIEURS,

En vous présentant l'an dernier les amendements aux projets de Budget pour l'exercice 1890, nous vous annoncions que la situation financière des années 1888 et 1889 était très favorable, mais qu'à raison des sacrifices de recettes importants que diverses lois ont imposés au Trésor, l'exercice 1890 solderait par un excédent beaucoup moins considérable.

Ces prévisions ont été confirmées par les faits.

Les Budgets ordinaires de 1888 ont été arrêtés en excédent de fr. 18,767,454 79, et la Législature va être saisie du projet de loi qui les règle définitivement à ce chiffre.

Pour l'exercice 1889, nous avons prévu un excédent en recettes de treize millions et demi. Or, le boni peut être aujourd'hui très approximativement évalué à 15,710,000 francs. L'accroissement procède notamment de ce que, comme les années

antérieures, des crédits importants ont fait retour au Trésor, par suite de non-emploi ; ils s'élèvent à fr. 4,005,216 24 (1).

Quant à l'exercice 1890, il vous a été présenté en excédent de fr. 3,016,790 92 seulement ; et voici en quels termes nous avons eu l'honneur de vous expliquer cette forte réduction relativement aux résultats atteints pendant les années précédentes :

« On sait qu'une loi du 19 août 1889 a institué — en faveur  
» des communes — un fonds spécial qui s'élève pour l'année  
» 1890 à 5,520,000 francs. Suivant les évaluations, cette dépense  
» sera couverte à concurrence de 500,000 francs par le produit  
» d'un droit de licence créé par la loi précitée ; mais le surplus,  
» soit 5,020,000 francs, sera prélevé sur des recettes antérieure-  
» ment attribuées au Trésor public.

» D'autre part, les lois votées pendant la dernière session  
» auront pour conséquence des dégrèvements importants.

» La suppression de l'obligation de déclarer dans certains  
» cas le mobilier d'une maison au quintuple de la valeur  
» locative entraîne une diminution de recettes qui atteindra  
» 250,000 francs. L'exemption de la contribution personnelle  
» sur les habitations occupées par des ouvriers coûtera au Trésor  
» 750,000 francs.

» La loi qui supprime les émoluments des juges de paix et  
» des greffiers, en mettant leurs traitements à la charge de l'État,  
» aura également pour effet d'imposer des sacrifices considé-  
» rables au Trésor. Au lieu de 1,300,000 francs environ de  
» recettes nouvelles qui devaient résulter du projet de loi origi-  
» nairement déposé par le précédent cabinet, l'excédent ne sera  
» plus que de 800,000 francs, et cependant — du chef de l'exé-  
» cution de la loi nouvelle — le Budget de la Justice se trouve  
» augmenté de près de 1,300,000 francs.

---

(1) Le boni de l'exercice 1886 s'est élevé à fr. 2,184,831 11 et celui de 1887 à fr. 14,300,102 61.

» D'autres réductions de recettes, de moindre importance,  
 » résultent de lois votées pendant la dernière session et de lois  
 » votées précédemment, mais qui n'avaient pas encore produit  
 » tous leurs effets : réduction des droits d'enregistrement et de  
 » timbre sur les échanges de biens ruraux (loi du 27 juin 1887),  
 » sur les baux (loi du 6 août 1887), sur le timbre des pétitions,  
 » des certificats de vie, etc. (loi du 28 avril 1888), modification  
 » aux droits d'accise sur les vins et les liquides alcooliques (loi  
 » du 30 juillet 1889), extension de la procédure gratuite (loi du  
 » 30 juillet 1889), etc. (').

» Il est à considérer, en outre, que la prospérité au moins rela-  
 » tive dont jouit en ce moment l'industrie entraîne pour le  
 » Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes la  
 » nécessité de fortes augmentations de crédits, sans que l'on soit  
 » revenu sur les réductions notables de tarif qui ont été accor-  
 » dées pendant la période difficile que le pays a récemment tra-  
 » versée.

» Enfin, sans parler des augmentations de crédits moins impor-  
 » tantes réclamées par les Départements de l'Agriculture, de  
 » l'Intérieur et des Affaires Étrangères, il était nécessaire de  
 » mettre le Budget de la Guerre en rapport avec les mesures  
 » organiques votées l'an dernier par la Législature et de prévoir  
 » au Budget de la Dette les ressources que nécessitera la conti-  
 » nuation des grands travaux publics entrepris. »

C'est dans ces conditions que nous annonçons pour 1890  
 un excédent probable d'environ 3 millions. D'après les faits

(') « Il n'est pas sans intérêt de rappeler les réductions d'impôt antérieurement  
 » réalisées : Réduction de l'accise sur les alcools de 75 à 64 francs; réduction au mini-  
 » mum légal de 6 millions des droits sur les sucres, y compris les surtaxes; abaisse-  
 » ment de l'accise sur le tabac indigène; réduction de péages sur les canaux et les  
 » autres voies navigables; suppression de la part de l'État dans les droits sur le  
 » café; suppression de l'impôt sur les assurances; réduction des droits d'enregistre-  
 » ment pour les expulsions de locataires; réduction de tarif sur les chemins de fer.

» Par contre, les droits sur les vinaigres ont été augmentés et il en a été établi  
 » sur l'acide acétique et sur le bétail étranger. Ce dernier droit est aujourd'hui  
 » affecté à la dotation du fonds spécial des communes. »

actuellement connus, il est permis d'espérer que ces prévisions seront dépassées et que le boni sera de 5 millions de francs environ; mais ce ne sera que parce que les évaluations seront également dépassées en ce qui concerne les recettes et en ce qui concerne les dépenses.

C'est le chemin de fer surtout qui, sous l'un et l'autre rapport, a, par suite de l'extrême activité des transports, déjoué les prévisions. Les recettes du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, qui n'avaient été évaluées qu'à 149,046,600 francs, s'élèveront approximativement à 155,635,000 francs, et, par contre, les dépenses, originellement évaluées à 96,446,098 francs, puis augmentées de 5,163,000 francs, exigeront encore un crédit supplémentaire d'environ 1,765,000 francs.

L'excédent des recettes se trouve ainsi absorbé et au delà par l'augmentation des dépenses, et cela peut s'expliquer, puisqu'à l'encontre de ce qui se pratique dans l'industrie privée le chemin de fer ne modifie guère ses tarifs d'après ses prix de revient et que, sauf en ce qui concerne certains transports de charbon, il a conservé toutes les réductions de taxes accordées au cours de la longue et pénible crise industrielle que le pays a eu à traverser.

Deux points sont à relever en ce qui concerne le fonds spécial des communes. Comme il s'élève à 1 franc par habitant et que l'on doit s'attendre à voir le recensement décennal constater un accroissement de population de 500,000 âmes environ, la dépense pour le Trésor croîtra très vraisemblablement d'un demi-million de francs. D'autre part, les ressources attendues du nouveau droit de licence sur les débits de boissons alcooliques atteindront à peine 300,000 francs, et l'on ne peut assurément que s'en applaudir.

L'Exposé des motifs de la loi du 19 août 1889 évaluait approximativement à 150,000 le nombre des cabarets existant en Belgique. Les faits sont aujourd'hui mieux connus, et il en résulte que ce chiffre énorme était encore notablement au-dessous de la réalité. En 1889, il y avait en Belgique 185,036 débits de boissons alcooliques, soit un débit par 33 habitants, et ce nombre allait toujours progressant.

Il était plus que temps de réagir contre ce fléau, et déjà la loi de 1889 a produit sous ce rapport d'heureux résultats. Le nombre des cabarets, au lieu d'augmenter encore, est descendu à 171,420, soit 13,616 de moins, ce qui fait encore un débit par 36 habitants.

Il ne paraît pas douteux qu'en 1891 on pourra constater une nouvelle réduction. En effet, un grand nombre de cabarets se ferment par suite de circonstances diverses, et l'établissement d'une imposition relativement élevée et payable par anticipation empêche les petits contribuables d'en ouvrir de nouveaux. 2,960 débits seulement sont soumis à la nouvelle taxe et, dans ce nombre, on compte 2,552 établissements ouverts depuis le mois de juillet 1889.

Enfin, il est encore à remarquer que, du chef des modifications apportées aux lois sur la contribution personnelle, le sacrifice de recettes qui avait été évalué à un million se chiffre en réalité par 1,200,000 francs.

Les diverses causes que nous venons de rappeler doivent produire également leurs effets sur les Budgets de 1891.

En février dernier, ils vous ont été présentés en excédent de fr. 10,020,849 92; mais dès lors on faisait remarquer que les chiffres indiqués quant au Budget de la Dette publique n'étaient que provisoires, aucun crédit n'étant prévu pour le service des intérêts et frais des capitaux destinés à pourvoir aux dépenses à effectuer sur ressources extraordinaires, à partir de 1891; et que, quant au chemin de fer, il y aurait lieu de reviser certaines prévisions de dépenses, si les hauts prix du fer, de l'acier, du charbon, etc., se maintenaient.

Il y a lieu, en effet, de majorer les crédits de la Dette publique de fr. 2,709,601 99 et ceux afférents au Département des Chemins de fer de 7,536,403 francs.

Le tableau ci-après relève d'autres modifications moins importantes et dont l'explication se trouve dans les notes préliminaires placées en tête de chaque projet de Budget.

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	BUDGETS DE 1891		DIFFÉRENCES	
	primitifs.	amendés.	en plus.	en moins.
Dette publique. . . . .	99,387,124 08	102,096,726 07	2,709,601 99	»
Dotations. . . . .	4,686,055 »	4,690,555 »	4,500 »	»
Ministère de la Justice . . . . .	16,944,475 »	17,111,075 »	166,600 »	»
— des Affaires Étrangères . . . . .	2,462,320 »	2,482,655 »	20,335 »	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	22,835,449 »	22,965,915 »	130,466 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	16,906,157 »	17,016,597 »	110,440 »	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	96,557,720 »	104,094,123 »	7,536,403 »	»
— de la Guerre. . . . .	46,834,732 »	46,888,462 »	53,730 »	»
Gendarmerie . . . . .	4,220,600 »	4,267,400 »	46,800 »	»
Ministère des Finances. . . . .	15,553,220 »	15,523,895 »	»	29,325 »
Non-Valcurs et Remboursements . . . . .	1,548,500 »	1,548,500 »	»	»
	327,936,352 08	338,685,903 07	10,749,550 99	29,325 »
Voies et Moyens. . . . .	337,957,202 »	341,692,712 40	10,749,550 99	
	10,020,849 92	3,006,809 33		

Il résulte de ce tableau que les Budgets de dépense sont augmentés d'une somme globale de fr. 10,749,550 99. D'autre part, les évaluations de recettes sont portées à fr. 341,692,712 40 et les projets de Budget, dans leur ensemble, se soldent en boni de fr. 3,006,809 33.

Comme il convient de tenir compte de la charge nouvelle qui résultera au profit du fond spécial des communes de l'accroissement de la population, c'est là un excédent sensiblement inférieur à celui que l'on peut attendre pour l'exercice 1890, et comme les Chambres sont encore saisies de projets de loi qui entraîneraient pour le Trésor public soit des dépenses nouvelles, soit des réductions de recettes, une stricte économie s'impose plus que jamais à tous les services.

*Le Ministre des Finances,*  
A. BEERNAERT.

(1)

I.

**BUDGET**

DES

**VOIES ET MOYENS**

POUR L'EXERCICE 1891.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(2)

(3)

(X)

(Voies et Moyens.)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif des Voies et Moyens pour l'exercice 1891 a fixé les évaluations des recettes ordinaires de l'État à . . . . fr. 337,957,202 »  
Le projet amendé porte ces évaluations à . . . . . 341,692,712 40

---

d'où une augmentation de . . . . . fr. 3,735,510 40  
provenant des modifications ci-après :

### CHAPITRE PREMIER.

#### IMPÔTS.

##### ART. 5. — Douanes. — Droits d'entrée.

Le produit des droits d'entrée a été évalué primitivement à 30,130,000 francs. Les recettes effectuées pendant les trois premiers trimestres de 1890 permettent de porter, sans craindre de mécompte, cette évaluation à la somme de . . . . . fr. 31,500,000 »  
qui serait répartie ainsi qu'il suit :

Part du fonds communal . . . . . fr.	3,376,669	»
— fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889 . . . . .	5,120,009	»
— de l'État. . . . .	23,003,322	»
TOTAL ÉGAL . . . . fr.	31,500,000	»

Cette répartition maintient la part du fonds communal telle qu'elle figure au projet primitif.

La part du fonds spécial serait augmentée de 200,000 francs, en compensation d'une diminution de pareille somme sur le produit du droit de licence (voir l'art. 7 ci-après).

Quant à la part de l'État, elle serait augmentée de 1,170,000 francs.

##### ART. 7. — Droit de licence.

Dès à présent on peut prévoir que le montant des recettes à opérer en 1890, du chef de la taxe sur les nouveaux débits en détail de boissons alcooliques, ne dépassera pas la somme de 300,000 francs, soit une différence en moins de 200,000 francs sur les prévisions budgétaires de cet exercice.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Dans ces conditions, on propose de ramener l'évaluation de 1891 à fr. 400,000 (600,000 — 200,000).

**CHAPITRE II.****PÉAGES.****ART. 19. — Chemin de fer.**

La recette présumée du chemin de fer a été portée au Budget des Voies et Moyens de 1890 à la somme de 131,000,000 de francs.

D'après les résultats constatés à ce jour, la recette pour les neuf premiers mois est de 100,886,000 francs ; celle d'octobre à décembre peut être évaluée à 37 millions, ce qui donne pour l'année entière de 1890, une somme d'environ 137,900,000 francs.

Un certain ralentissement s'étant manifesté depuis le mois de septembre dans les augmentations réalisées précédemment, il convient de ne porter, comme recette présumée de 1891, que 139,000,000 de francs, soit une somme supérieure de 2,500,000 francs à l'évaluation portée au projet de Budget primitif.

**ART. 20. — Télégraphes et téléphones**

Les recettes probables de 1890 seront, d'après les résultats connus actuellement, d'environ 30,000 francs inférieures aux évaluations. Il est prudent, pour éviter tout mécompte, de ne compter pour l'année 1891 que sur une augmentation de 130,000 francs.

La recette présumée de 1890 étant évaluée à 3,770,000 francs, on peut porter à 3,900,000 francs le produit probable de l'exercice 1891.

**ART. 22. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.**

D'après les résultats connus à ce jour pour l'année 1890, l'évaluation de recette pour l'exercice 1891 peut être portée de 775,000 francs à 900,000 francs.

**CHAPITRE III.****CAPITAUX ET REVENUS.**

Les évaluations inscrites sous les articles 33, 35 et 36 peuvent être augmentées dans les proportions suivantes :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — Droits des actes des commissariats maritimes, de 125,000 à 135,000 francs;

ART. 35. — Droits de pilotage, de 2,560,000 à 2,600,000 francs;

ART. 36. — Droits de fanal, de 1,015,000 à 1,140,000 francs.

ART. 40. — *Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.*

Ce produit a été évalué, au projet de Budget primitif, à 800,000 francs, eu égard au chiffre des placements opérés en 1889; mais, d'après les prévisions actuelles, il convient de réduire les évaluations de 400,000 francs.

## CHAPITRE IV.

## REMBOURSEMENTS.

ART. 59. — *Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier-établissement.* (Article nouveau.)

Le montant de cet article — fr. 10,510 40 — était compris au Budget des Voies et Moyens parmi les recettes accidentelles; mais, eu égard à la nature du produit, il semble préférable d'en faire un article spécial.

ART. 60. — *Remboursement par les provinces de leur quote-part dans les frais de confection des tables décennales de la période 1881-1890.* (Article nouveau.)

Un crédit de 90,000 francs est sollicité par le projet de Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1891, à l'effet de pourvoir aux frais à résulter de la confection des tables décennales de la période de 1881 à 1890.

Mais la moitié seulement de la dépense incombera au Trésor, l'autre moitié devant être supportée par les provinces.

La recette à opérer de ce chef sera rattachée au Budget des Voies et Moyens, à titre de remboursement.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## RÉCAPITULATION.

		Augmentation.	Diminution.
		—	—
ARTICLE	5 . . . . . fr.	1,170,000 »	»
—	19 . . . . .	2,500,000 »	»
—	20 . . . . .	»	90,000 »
—	22 . . . . .	125,000 »	»
—	33 . . . . .	10,000 »	»
—	35 . . . . .	240,000 »	»
—	36 . . . . .	125,000 »	»
—	40 . . . . .	»	400,000 »
—	59 . . . . .	10,510 40	»
—	60 . . . . .	45,000 »	»
		4,225,510 40	490,000 »
AUGMENTATION. . . . fr.		3,735,510 40	



**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE PREMIER.**

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1890, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées seront recouvrés, pendant l'année 1891, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1891, sont évaluées à la somme de trois cent quarante et un millions six cent quatre-vingt-douze mille septcent douze francs, 40 centimes (fr. 341,692,712 40), conformément au tableau ci-annexé.

**ART. 2.**

La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1891.

---

## BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1891.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.		
		<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
		<b>IMPÔTS.</b>				
		<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES.</b>				
	1	Contribution foncière . . . . .	24,333,000	50,953,000		
	2	Contribution personnelle . . . . .	Principal (y compris 5,523,000 francs pour la valeur locative) . . . . .		15,831,000	
			15 centimes additionnels ordinaires sur le principal . . . . .		2,575,000	
			20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative . . . . .		1,109,000	
			Frais d'expertise . . . . .		25,000	
	3	Droit de patente . . . . .	Principal . . . . .		3,566,667	
			20 centimes additionnels . . . . .		1,115,533	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportionnelle) . . . . .	Principal . . . . .		480,000	
			25 centimes additionnels . . . . .		120,000	
		<b>DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.</b>				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	5	Douanes . . . . .	Droits d'entrée . . . . .	( <sup>1</sup> ) 23,003,522		
			a. Vins étrangers . . . . .	( <sup>2</sup> ) 2,938,000		
			b. Eaux-de-vie indigènes . . . . .	( <sup>3</sup> ) 23,865,769		
			c. Bières . . . . .	( <sup>4</sup> ) 9,151,200		
			d. Vinaigres de bières . . . . .	( <sup>5</sup> ) 10,400		
			6	Accises . . . . .	e. " autres que de bières . . . . .	( <sup>6</sup> ) 1,755
					f. Acide acétique . . . . .	( <sup>7</sup> ) 5,380
					g. Sucres de canne et de betterave . . . . .	( <sup>8</sup> ) 3,737,500
					h. Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	598,500
					i. Tabacs indigènes . . . . .	850,000
7	Recettes diverses . . . . .	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent . . . . .	10,000			
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc. . . . .	( <sup>9</sup> ) 550,000			
			A REPORTER. fr.	115,250,826		

(<sup>1</sup>) Déduction faite de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,530,000 francs; de 35% du produit des droits d'entrée sur les bières venant de l'étranger, soit 140,000 francs; de 29.956086% du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 389,169 francs; de 35% du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 87,500 francs, et de 35% du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 210,000 francs, ensemble une somme de 3,576,669 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. — Déduction faite du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et les viandes, soit 2,000,000 de francs et du produit du droit d'entrée sur les autres marchandises, soit 2,920,009 francs, ensemble une somme de 4,920,009 francs, attribuée au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(<sup>2</sup>) Déduction faite de 35% du produit probable, soit 1,592,000 francs.

(<sup>3</sup>) Id. 29.956086% id. 10,196,231 francs.

(<sup>4</sup>) Id. 35% id. 4,916,800 francs.

(<sup>5</sup>) Id. id. id. 5,600 francs.

(<sup>6</sup>) Id. id. id. 943 francs.

(<sup>7</sup>) Id. id. id. 1,820 francs.

(<sup>8</sup>) Id. id. id. 2,012,500 francs.

(<sup>9</sup>) Id. du produit probable du droit de licence, soit 400,000 francs.

## BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.	
		ENREGISTREMENT, ETC.	REPORT. . . . fr.	115,250,826 •	
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement . . . . .	20,400,000 •		
	9	Greffe . . . . .	1,270,000 •		
	10	Hypothèques . . . . .	3,300,000 •		
	11	Successions, etc. {	a. Successions et mutations par décès . . fr. 16,000,000 •		
			b. Droit de mutation en ligne directe . . . 2,700,000 •	19,010,000 •	50,978,000 •
			c. Droits dus par les époux survivants . . . 310,000 •		
	12	Tribre . . . . .	3,900,000 •		
	13	Naturalisations . . . . .	38,000 •		
	14	Amendes en matière d'impôts . . . . .	360,000 •		
	15	id. de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts . . . . .	710,000 •		
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . .		166,228,826 •	
		CHAPITRE II. PÉAGES.			
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	16	Rivières et canaux . . . . .	1,230,000 •	1,333,000 •	
	17	Routes appartenant à l'État . . . . .	5,000 •		
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers . . . . .	300,000 •		
	19	Chemin de fer . . . . .	130,000,000 •		
	20	Télégraphes et téléphones . . . . .	3,900,000 •		
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	21	Postes . . . . . {	a. Taxes des correspondances en général fr. 9,273,000 •	110,380,100 •	154,250,100 •
			b. — sur les mandats et bons de poste . . . 343,200 •		
			c. — sur les abonnements . . . . . 54,900 •		
			d. — sur les effets de commerce . . . . . 710,000 •		
22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	900,000 •			
23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	70,000 •			
		A REPORTER. . . . .		322,013,926 •	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 17,100,000 francs, comprenant une recette de 710,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 16,390,000 francs, et s'élève ainsi à 6,719,990 francs.

## BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIFS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		<b>CHAPITRE III.</b>	Report . . . fr.	322,013,926 •
		<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	24	Domaines (valeurs capitales) . . . . .	530,000 •	
	25	Forêts . . . . .	730,000 •	
	26	Dépandances du chemin de fer . . . . .	180,000 •	
	27	Établissements et services régis par l'État . . . . .	160,000 •	
	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . . . . .	500,000 •	
	29	Revenus des domaines . . . . .	560,000 •	
CHEMINS DE FER, ETC. PRISONS.	30	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes . . . . .	94,000 •	
	31	Produits divers des prisons . . . . .	350,000 •	
	32	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. . . . .	3,000,000 •	
	33	— des actes des commissariats maritimes . . . . .	135,000 •	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	34	— des droits de chancellerie . . . . .	9,000 •	16,378,000 •
	35	— des droits de pilotage . . . . .	2,600,000 •	
	36	— des droits de fanal . . . . .	1,140,000 •	
	37	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868). . . . .	86,000 •	
	38	— des écoles agricoles . . . . .	285,000 •	
	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale . . . . .	1,200,000 •	
	40	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . .	400,000 •	
	41	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 <sup>er</sup> , n° 4.) . . . . .	400,000 •	
	42	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi . . . . .	3,821,000 •	
	43	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % sur 20,000 actions de capital à la C <sup>ie</sup> du chemin de fer du Congo. . . . .	200,000 •	
			<b>CHAPITRE IV.</b>	
		<b>REMBOURSEMENTS.</b>		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	44	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . . . .	460,000 •	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes. . . . .	140,000 •	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	46	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables . . . . .	18,000 •	
	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements. . . . .	480,000 •	
PRISONS.	48	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers de prisons pour achat de matières premières (pour mémoire) . . . . .	•	
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier . . . . .	22,084 •	
		A REPORTER. . . . . fr.	1,120,084 •	338,391,926 •

## BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT . . . . . fr.	1,120,984 *	338,391,926 *
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes. . . . .	45,000 "	
	51	Recettes diverses et accidentelles . . . . .	500,000 "	
	52	Abonnement des particuliers, pour le service des ponts et chaussées . . . . .	762 *	
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. . . . .	1,560 "	
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances . . . . .	10,200 *	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites. . . . .	30,000 "	3,300,786 40
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . . . .	175,000 "	
	57	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles . . . . .	33,000 "	
	58	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 10 mai 1876.) . . . . .	1,329,000 "	
	59	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement. . . . .	10,510 40	
	60	Remboursement par les provinces de leur quote-part dans les frais de confection des tables décennales de la période 1881-1890 . . . . .	45,000 "	
TOTAL DU PROJET DE BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS. . . . . fr.				341,692,712 40

(12)

II.

**BUDGET**

DE

**LA DETTE PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1894.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(14)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après le projet soumis à la Chambre des Représentants, dans sa séance du 28 février 1890, le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1891 montait à . . . . . fr. 99,587,124 08

Le projet de Budget amendé s'élève à. . . . . 102,096,726 07

---

Soit une augmentation de . . . . fr. 2,709,601 99

---

La comparaison entre les crédits votés pour l'exercice 1890 et les prévisions amendées pour l'exercice 1891 présente le résultat suivant :

Montant des crédits votés pour 1890 :

a) Loi de Budget du 26 décembre 1889 fr. 99,965,209 08

b) Loi du 27 mai 1890 . . . . . 100,593 20

---

400,065,602 28

Montant des prévisions pour 1891 . . . . . 102,096,726 07

---

Différence en plus pour 1891 . . . fr. 2,031,123 79

---

Les amendements proposés à certains articles du projet de Budget primitif se justifient comme suit :

ART. 6. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3 1/2 %, 1<sup>re</sup> série.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 5,107,451 32

— — amendé . . . 5,210,633 22

---

AUGMENTATION, . . . fr. 103,181 90

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 2,788,700 francs que le Gouvernement a été autorisé à émettre en obligations à 3 1/2 %, 1<sup>re</sup> série, pour assurer l'exécution de la convention du 29 avril 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai, et approuvée par la loi du 27 mai suivant.

ART 7. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3 1/4 %, 2<sup>e</sup> série.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr. 33,576,592 84

— — amendé . . . 35,307,572 93

---

AUGMENTATION. . . . fr. 1,750,980 09

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme représente les charges d'intérêt et d'amortissement d'un capital de 47,568,500 francs en obligations 3  $\frac{1}{2}$  %, 2<sup>e</sup> série, lequel forme, avec celui de 1,722,000 francs mentionné dans la note préliminaire du projet de Budget primitif, un capital de 49,290,500 francs se décomposant comme il suit :

a) Émission faite en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890 (emprunt de 20 millions de francs) . . . . .	fr.	18,000,000	»
b) Émission autorisée par arrêté royal du 27 juin 1890 (emprunt de 50 millions de francs) . . . . .		29,960,000	»
c) Émission faite en exécution des lois du 27 mai 1876 et du 26 juin 1877, pour règlement du prix de construction de chemins de fer . . . . .		1,330,500	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL. . . . .	fr.	49,290,500	»

ART. 8. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3  $\frac{1}{2}$  %, 3<sup>e</sup> série.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . .	fr.	7,526,000	»
— — — — — amendé. . . . .		7,401,440	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	75,440	»

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement d'un capital de 2,040,000 francs en obligations 3  $\frac{1}{2}$  %, 5<sup>e</sup> série, dont l'émission est autorisée par les arrêtés royaux précités du 13 février et du 27 juin 1890.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année.*

Crédit nouveau . . . . .	fr.	1,000,000	»
--------------------------	-----	-----------	---

Ce crédit est destiné à couvrir les intérêts des bons du Trésor en circulation et les frais du capital dont l'émission est autorisée par l'article 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup>, de la loi du 27 mai 1890, pour le règlement du prix de construction de chemins de fer, ainsi que des capitaux dont l'émission pourrait être reconnue nécessaire.

ART. 18. — *Minimum d'intérêt garanti par l'État.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr.	500,000	»
— — — — — amendé . . . . .		300,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	200,000	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'État a garanti aux concessionnaires du canal de Bossuyt à Courtrai, pendant les cinquante premières années de la mise en exploitation du canal, un minimum de produit net annuel de 200,000 francs. Cette concession ayant été rachetée par l'État, il n'y a plus lieu de porter, de ce chef, aucune allocation au Budget.

## RÉCAPITULATION.

	Augmentation.	Diminution.
ARTICLE 6 . . . . . fr.	103,181 90	»
» 7 . . . . .	1,730,980 09	»
» 8 . . . . .	75,440 »	»
» 9 . . . . .	1,000,000 »	»
» 18 . . . . .	»	200,000 »
	Fr. 2,909,601 99	200,000 »
Soit une augmentation de fr.	2,709,601 99	

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de cent deux millions quatre-vingt-seize mille sept cent vingt-six francs, sept centimes (fr. 102,096,726 07), conformément au tableau ci-annexé.

---

## BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1894.

Articles.	DÉSIGNATION			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>	<b>INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.</b>	<b>DOTATION de l'amortissement.</b>	<b>Total par dette.</b>	
	<b>SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.</b>				
	<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>				
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>				
1	Dette à 2 1/2 % . . . . .	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo. . . . .	"	"	"	80,598 14
	<b>2<sup>me</sup> SECTION.</b>				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	"	"	"	123,386 24
4	Rachat des droits de fanal . . . . .	"	"	"	21,164 02
	<b>3<sup>me</sup> SECTION.</b>				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	<b>§ 1<sup>er</sup>. Intérêts et amortissement.</b>				
5	Dette à 3 % . . . . .	15,595,770	1,039,718	16,635,488	16,635,488
6	Dette à 5 1/2 % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	4,028,977 57	281,635 85	5,210,633 22	5,210,633 22
7	— (2 <sup>e</sup> série) . . . . .	33,426,552 37	1,881,040 56	35,507,572 93	35,507,572 93
8	— (3 <sup>e</sup> série) . . . . .	7,001,400	400,040	7,401,440	7,401,440
	<b>TOTAUX. . . . .fr.</b>	<b>66,451,670 32</b>	<b>5,602,454 41</b>	<b>70,054,124 93</b>	
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année . . . . .				1,000,000
	<b>A REPORTER. . . . .fr.</b>				<b>71,279,275 35</b>

## BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	71,279,273 33	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles . . . . .	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage . . . . .	672,330 »	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .	500,000 »	
15	Vingt et unième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant . . . . .	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	15,700 »	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 33, § 1 <sup>er</sup> de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . . fr. 5,391,160 »		83,327,928 07
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) . . . . . fr. 3,080,668 »	8,471,837 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 <sup>er</sup> avril et au 1 <sup>er</sup> octobre 1891 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880) . . . . .	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. . . . .	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.) . . . . .	300,000 »	
19	A. Frais relatifs au service des diverses lettres et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.). 127,000 »		134,500 »
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt . . . . . 7,500 »	134,500 »	
	A REPORTER. . . fr.	»	83,327,928 07

## BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE ( suite ).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	•	85,327,928 07
	<b>CHAPITRE II.</b> RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif) . . . . .	3,200,000 »	} 16,286,798 •
21	Pensions diverses. . . . .	10,582,798 »	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux. . . . .	1,940,000 »	
23	Pensions de l'ancienne caisse de retraite . . . . . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances )	564,000 »	
	<b>CHAPITRE III.</b> INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 5 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . . . 1,520,000 »	1,525,000 »	} 2,482,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000 »		
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale. . . . .	9,000 »	
26	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 . . . . .	1,150,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . . fr.	•	102,096,726 07



**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1891.

---

(AMENDEMENTS.)

---

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>					
<b>SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.</b>					
<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1891 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1892).			
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1891).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
<b>2<sup>me</sup> SECTION.</b>					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de ladite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"
<b>3<sup>me</sup> SECTION.</b>					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
<b>§ 1<sup>er</sup>. Intérêts et amortissement.</b>					
Dette à 5 %, d'un capital nominal de 519,859,000 francs provenant : 1 <sup>o</sup> de l'emprunt de 306,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour; 2 <sup>o</sup> de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 <sup>o</sup> de l'emprunt de 155,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois :					
5	a.	Intérêts à 5 % du capital primitif de 519,859,000 francs (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1891).	15,595,770	"	16,055,488
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c. % de ce capital (mêmes semestres).	"	1,059,718	
Dette à 5 ½ % (1 <sup>re</sup> série) : d'un capital nominal de 140,827,925 francs, provenant : 1 <sup>o</sup> de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 <sup>o</sup> de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 11 juin 1886; 3 <sup>o</sup> d'un capital de 2,788,700 francs émis en vertu de la loi du 27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai :					
6	a.	Intérêts à 5 ½ % du capital de 140,827,925 francs (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1891 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1892).	4,028,077 57	"	5,210,635 22
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c. % de ce capital (mêmes semestres).	"	281,655 85	
Dette à 5 ½ % (2 <sup>e</sup> série) d'un capital de fr. 955,045,782 22, provenant : 1 <sup>o</sup> du capital de fr. 882,594,082 22 fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1884 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 <sup>o</sup> d'un capital de 7,489,700 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires; 3 <sup>o</sup> d'un capital de 64,960,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 15 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890 :					
7	a.	Intérêts à 5 ½ % du capital de fr. 955,045,782 22 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1891).	55,426,552 57	"	55,307,572 93
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c. % (mêmes semestres).	"	1,881,040 56	
Dette à 5 ½ % (3 <sup>e</sup> série) d'un capital de 201,040,000 francs, provenant : 1 <sup>o</sup> du capital de 165,600,000 de francs fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 <sup>o</sup> d'un capital de 55,040,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 13 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890 :					
8	a.	Intérêts à 5 ½ % du capital de 200,940,000 francs (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1891).	7,001,400	"	7,401,440
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c. % (mêmes semestres).	"	400,040	
<b>TOTAUX.</b>			<b>66,451,670 52</b>	<b>3,002,454 41</b>	<b>70,054,124 93</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	°	°	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,508 14	80,508 14	"	°	80,508 14	80,508 14	
125,586 24	125,586 24	°	"	125,586 24	122,257 89	
21,164 02	21,164 02	°	°	21,164 02	20,970 48	
16,655,488 °	16,655,488 °	°	°	16,655,488 °	16,655,488 °	
5,210,035 22	5,207,844 52	2,788 70	°	5,107,451 32	5,065,240 38	
55,507,572 93	55,512,878 84	1,794,694 09	"	55,451,516 04	52,802,516 03	
7,401,440 °	7,326,000 °	75,440 °	°	7,326,000 °	6,105,000 °	
70,270,273 33	68,406,550 54	1,872,922 79	°	68,224,394 54	66,550,861 70	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
9	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année . . . . .
		§ 2. Annuités diverses.
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1891 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1892.) . . . . .
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 . . . . .
12	•	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .
13	•	Vingt et unième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,000,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 35, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . . 5,391,169 *
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) . . . . . 3,080,668 *
	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 <sup>er</sup> avril et au 1 <sup>er</sup> octobre 1891. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.) . . . . .
		§ 3. Autres charges.
17	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,634 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1890 au 12 avril 1891.) . . . . .
18	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois). . . . .
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) . . . . . 127,000 *
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . . . . 7,500 *
		CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
70,279,273 55	68,400,350 54	1,878,922 79	"	68,324,304 54	66,550,801 70	
1,000,000 "	800,000 "	200,000 "	"	500,000 "	548,976 96	
500,000 "	500,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
672,350 "	672,350 "	"	"	672,350 "	672,350 "	
500,000 "	500,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
612,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
15,700 "	15,500 "	400 "	"	15,500 "	15,250 "	
8,471,837 "	8,471,857 "	"	"	8,471,837 "	8,471,837 "	
1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
42,287 74	42,287 74	"	"	42,287 74	42,287 74	
500,000 "	500,000 "	"	200,000 "	400,000 "	488,514 22	Annexe n° 1.
154,500 "	154,500 "	"	"	154,500 "	60,552 26	
85,527,028 07	81,454,605 28	2,072,422 79	200,000 "	80,962,640 28	79,042,409 88	
Augmentation. . . fr.		1,875,522 70				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>RÉMUNÉRATIONS.</b>			
20	°	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif) . . . . .	
<i>Pensions diverses :</i>			
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 . . . . .	570 °
	b.	— civiles . . . . .	1,931 °
	c.	— de l'ordre de Léopold . . . . .	51,000 °
	d.	Marine. — Pensions militaires . . . . .	10,291 °
	e.	Pensions de la Cour des Comptes. . . . .	16,000 °
	f.	— du Département de la Justice . . . . .	765,000 °
	g.	— — — (ecclésiastiques) . . . . .	470,000 °
21	h.	— — des Affaires Étrangères. . . . .	80,000 °
	i.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	654,000 °
	j.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	400,000 °
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	1,200,000 °
	l.	— — de la Guerre (militaires) . . . . .	4,555,000 °
	m.	— — — (civiles) . . . . .	155,000 °
	n.	— — des Finances. . . . .	2,257,000 °
	o.	Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	20,000 °
22	°	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art 7 et 8). . . . .	
23	°	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.) . . . . .	
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . .			fr.
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.</b>			
24	a.	Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . .	1,320,000 °
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . .	5,000 °
25	°	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale. . . . .	
26	°	Intérêts à 2 1/2 %, des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 . . . . .	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . .			fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	"	"	3,500,000	2,060,100	
10,582,708	10,444,997	137,801	"	10,444,997	10,074,280 14	Annexes n° 2 à 4.
1,940,000	1,940,000	"	"	1,940,000	1,555,224 87	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$ .
564,000	564,000	"	"	564,000	564,000	
16,286,708	16,148,997	137,801	"	16,248,997	15,151,614 01	
AUGMENTATION . . .		137,801				

1,523,000	1,503,000	20,000	"	1,503,000	1,505,546 52
9,000	9,000	"	"	9,000	8,517 08
1,150,000	1,150,000	"	"	1,150,000	1,101,780 11
2,482,000	2,462,000	20,000	"	2,462,000	2,413,443 71
AUGMENTATION . . .		20,000			

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite . . . . .
II	Rémunérations . . . . .
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations . . . . .
	<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
83,327,028 07	81,454,605 28	1,873,322 79	"	80,962,640 28	79,042,400 88	
10,286,708 "	10,148,997 "	137,801 "	"	10,248,997 "	13,151,614 01	
2,482,000 .	2,462,000 "	20,000 "	"	2,462,000 "	2,415,445 71	
102,096,726 07	100,065,602 28 ( <sup>1</sup> )	2,031,125 79	"	99,675,640 28	96,607,467 60	( <sup>1</sup> ) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 100,393 20 c., voté par la loi du 27 mai 1890.
AUGMENTATION . . . fr.		2,031,125 79				

(39)

**III.****BUDGET DES DOTATIONS**

POUR L'EXERCICE 1891.

(AMENDEMENTS.)

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Le projet primitif du Budget des Dotations pour l'exercice 1891, soumis à la Chambre, s'élevait à . . . . . fr. 4,686,055 »

Le projet amendé monte à . . . . . 4,690,555 »

Il présente donc sur le premier une augmentation de . fr. 4,500 »

Cette augmentation porte exclusivement sur le crédit de l'article 6, affecté au traitement du personnel des bureaux de la Cour des Comptes.

Le personnel devient insuffisant par suite de l'accroissement du travail de vérification et des écritures résultant de la création de services publics nouveaux ainsi que de l'extension donnée aux services existants.

Pour faire face aux nécessités et afin de prévenir tout retard dans l'expédition des ordonnances soumises au visa de la Cour, il y a lieu d'élargir quelque peu le cadre du personnel des bureaux.

L'augmentation que comporte le présent projet de Budget amendé, comparativement au Budget voté pour l'exercice 1890, s'élève à 125,000 francs.

(34)

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES.**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de quatre millions six cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante-cinq francs (4,690,555 francs), conformément au tableau ci-annexé.

## BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1891.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . . . . .	3,300,000 »	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .	200,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
3	Sénat . . . . .	105,000 »	105,000 »
<b>CHAPITRE III.</b>			
4	Chambre des Représentants . . . . .	844,455 »	844,455 »
<b>CHAPITRE IV.</b> COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour. . . . .	70,750 »	241,100 »
6	— du personnel des bureaux . . . . .	148,150 »	
7	Matériel et dépenses diverses . . . . .	20,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	1,200 »	
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,000 »	
<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS . . . . . fr.</b>			<b>4,890,555 »</b>

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DES DOTATIONS**

POUR L'EXERCICE 1891.

—

(AMENDEMENTS.)

—

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT PAR AG.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>					
1	»			3,500,000	»
2	»			200,000	»
<b>CHAPITRE II.</b>					
3	»			85,000	20,000
<b>CHAPITRE III.</b>					
4	»			844,455	»
<b>CHAPITRE IV.</b>					
<b>COUR DES COMPTES.</b>					
<b>MEMBRES DE LA COUR.</b>					
5	a.	1	11,250	70,750	»
	b.	6	8,500		
	c.	1	8,500		
		8			
<b>PERSONNEL DES BUREAUX.</b>					
6	»	51		148,150	»
<b>MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</b>					
7	»			20,000	»
<b>PENSIONS.</b>					
8	»			1,200	»
9	»			1,000	»
<b>TOTAL.</b>					..fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	"	"	3,500,000	5,500,000 200,000	
105,000	105,000	"	"	82,622 53	79,228 95	
844,455	728,665	115,790	"	874,645 51	633,076 90	
70,750	70,750	"	"	70,750	70,750	
148,150	140,350	7,800	"	138,850	136,720 07	
20,000	20,000	"	"	16,090 59	19,374 00	
1,200	1,200	"	"	410 83	"	
1,000	1,000	"	"	450	800	
4,690,555	4,566,965	123,590	"	4,683,817 46	4,441,951 88	
AUGMENTATION . . . .fr.		123,590				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre . . . . .
II.	Sénat . . . . .
III.	Chambre des Représentants . . . . .
IV.	Cour des Comptes . . . . .
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	»	»	3,500,000	3,500,000	»
105,000	105,000	»	»	82,622 53	79,228 93	
844,455	728,665	115,790	»	874,643 31	635,076 99	
241,100	233,300	7,800	»	226,551 42	227,645 06	
4,600,555	4,566,965	123,590	»	4,683,817 46	4,441,951 88	
AUGMENTATION. . . .fr.		123,590				

(42)

IV.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

POUR L'EXERCICE 1891.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(44)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif du Ministère la Justice pour l'exercice 1891, s'élèvent à . . . . . fr. 16,944,475 »  
 Les amendements proposés portent ce chiffre à . . . . . 17,111,075 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE . . . . fr. (1) 166,600 »

Les modifications proposées sont expliquées et justifiées ci-dessous :

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr. 413,400 »  
 — — — — — amendé . . . . . 423,400 »  
 AUGMENTATION. . . . . fr. 10,000 »

Cette augmentation se justifie par la nécessité de mettre le personnel en rapport avec les services récemment créés

## CHAPITRE II.

## ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr. 274,860 »  
 — — — — — amendé . . . . . 275,350 »  
 AUGMENTATION. . . . . fr. 490 »

Cette somme est demandée pour pouvoir accorder éventuellement, en 1891, au personnel des employés du parquet, les augmentations de traitement déterminées par l'arrêté royal du 30 mars 1881.

(1) Cette augmentation se réduit en réalité à 121,600 francs, la dépense temporaire de 90,000 francs prévue à l'article 11 devant retomber pour moitié à charge des provinces.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	1,090,750 »
— — — — — amendé . . . . .	1,082,500 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	8,250 »

Aux développements du projet de Budget, il est prévu une somme de 13,000 francs, à titre d'indemnité pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881.

Cette partie du crédit de l'article 8 est réduite à la somme de 6,000 francs destinée à payer les auxiliaires des greffiers adjoints qui inscrivent les arrêts sur les feuilles d'audience.

L'autre partie, soit 9,000 francs, destinée à indemniser les greffiers en chef des cours d'appel, est transférée à l'article 9.

D'autre part, il est demandé, dans les mêmes conditions qu'à l'article 6, une augmentation de 750 francs pour le personnel des employés des parquets.

La diminution proposée s'établit donc ainsi qu'il suit :

Transfert à l'article 9 . . . . . fr.	9,000 »
Augmentation à déduire . . . . .	750 »
	<hr/>
RESTE UNE DIMINUTION DE. . . . . fr.	8,250 »

ART. 9. — *Cours d'appel. — Matériel. — Indemnité pour frais de greffe.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	36,800 »
— — — — — amendé . . . . .	45,800 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	9,000 »

Cette différence est la conséquence du transfert dont il est question à l'article 8.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	2,377,890 »
— — — — — amendé . . . . .	2,390,050 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	12,160 »

qui provient de l'application de la loi du 5 juin 1890 concernant le personnel du tribunal de première instance de Bruxelles, ainsi que de l'exécution éventuelle de l'arrêté royal rappelé à l'article 6.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Indemnité pour frais de greffe.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	195,000	»
— — — — — amendé . . . . .	285,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION (temporaire). . . . . fr.	90,000	»

Ce crédit temporaire est destiné à payer les frais à résulter de la confection des tables décennales de la période 1881-1890.

Le Trésor sera couvert de la moitié de cette dépense par la quote-part à supporter par les provinces.

ART. 12. — *Justice de paix et tribunaux de police.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	1,694,800	»
— — — — — amendé . . . . .	1,736,900	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . . fr.	42,100	»

résultant de la création de plusieurs cantons de justice de paix dans l'agglomération bruxelloise et de la nomination d'un deuxième juge de paix à Malines.

## CHAPITRE III.

## JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14 — *Cour militaire. — Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	20,950	»
— — — — — amendé . . . . .	19,400	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . . fr.	1,550	»

Le secrétaire de l'auditeur général et l'huissier audiencier de la Cour qui figurent aux développements du Budget pour une somme de . . . . . fr. 4,150 »  
 étant remplacés par des militaires qui ne reçoivent qu'une indemnité de . . . . . 2,600 »

le crédit proposé par le projet de Budget doit être diminué de . . . . . fr. 1,550 »

et il y a lieu de modifier le libellé de l'article 14 en y ajoutant les mots : Indemnité pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences.

En attendant la revision du Code de procédure pénale militaire qui contient une nouvelle organisation du personnel des greffes et des parquets (art. 157

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

du projet), il a été décidé de remplacer successivement par des militaires les employés civils, secrétaires de parquet, interprètes, huissiers audienciers et messagers attachés au service de la justice militaire. Les interprètes sont payés sur l'article frais de justice (crédit non limitatif). Il résulte des suppressions effectuées jusqu'ici, dans ces conditions, une diminution de dépense qui s'élèvera, pour 1890, à plus de 10,000 francs.

Il faut conserver au Budget les traitements des employés civils encore en fonctions et prévoir les indemnités à accorder aux militaires attachés aux auditorats.

ART. 16. — *Auditeurs militaires et anciens prévôts.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	47,900 »
— — — — — amendé . . . . .	49,450 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	1,550 »

Dans les conditions rappelées à l'article précédent, il y a lieu de supprimer la somme de . . . . . fr. 1,400 »  
prévue aux développements du Budget pour les huissiers audienciers, mais par contre il faut prévoir pour les indemnités à payer aux militaires faisant le service d'interprète et d'huissier audiencier une somme de . . . . . fr. 2,650 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . . fr. 1,250 »

Il y a lieu d'y ajouter une somme de . . . . . 500 »  
pour le supplément de traitement accordé au commis attaché à l'auditorat de Bruxelles.

TOTAL ÉGAL A L'AUGMENTATION. . . . . fr. 1,550 »

Le libellé de l'article 16 devra donc être complété par les mots : Indemnité pour le service des auditorats ainsi que pour celui des audiences.

## CHAPITRE VII.

## PENSIONS ET SECOURS.

ART. 28. — *Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	2,000 »
— — — — — amendé . . . . .	2,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . . fr.	500 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE IX.

## BIENFAISANCE.

ART 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé pour les écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem par le projet de Budget primitif . . . . .	fr.	282,000	»
— — — — — amendé . . . . .		698,075	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	416,075	»

En vertu de l'arrêté royal du 7 juillet 1890 et à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, le service des écoles de réforme rentrera dans les attributions de la direction générale des établissements de bienfaisance; ces écoles prendront la dénomination d'Écoles de bienfaisance de l'État.

Le libellé de l'article 44 doit donc être modifié en ce sens :

L'augmentation proposée provient :

1 <sup>o</sup> De crédits transférés des articles 46, 48 à 51 et 54, à concurrence de . . . . .	fr.	407,575	»
2 <sup>o</sup> De crédits nouveaux s'élevant à . . . . .		8,500	»
		<hr/>	
TOTAL . . . . .	fr.	416,075	»

La somme de 8.500 francs permettra d'accorder éventuellement des augmentations de traitement au personnel des écoles; elle est en outre destinée à pourvoir à des frais d'impressions et de bureau.

ART. 45. — *Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr.	5,000	»
— — — — — amendé . . . . .		14,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	9,000	»

Le libellé de l'article 45 doit être modifié, par suite de l'arrêté du 7 juillet 1890, et l'augmentation de 9,000 francs provient du transfert d'une partie du crédit de l'article 53 (chapitre *Prisons*).

## CHAPITRE X.

## PRISONS.

Crédit demandé (art. 46 à 54) par le projet de Budget primitif. fr.	2,473,175	»
— — — — — amendé . . . . .	2,058,700	»
		<hr/>
DIMINUTION. . . . .	fr.	414,475

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution s'explique par le transfert d'une somme de fr. 407,575 »  
des articles 46, 48 à 51 et 54 à l'article 44 et d'une somme de . . . 9,000 »  
de l'article 53 à l'article 45.

TOTAL. . . fr. 416,575 »

Il convient d'en déduire la somme de . . . . . fr . 2,100 »  
montant d'un crédit nouveau sollicité à l'article 52, afin de pour-  
voir le service de la comptabilité des imprimés nécessaires pendant  
une période de deux ans.

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 414.475 »

Conformément à l'arrêté royal rappelé à l'article 44, le libellé de l'article 53  
doit être modifié par la suppression des mots : des jeunes libérés des maisons de  
réforme.



**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de dix-sept millions cent onze mille soixante-quinze francs (17,111,075 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	505,900 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	423,400 »	
3	Matériel . . . . .	50,000 »	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . . . .	5,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .	6,500 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>ORDRE JUDICIAIRE.</b>			
6	Cour de cassation. Personnel . . . . .	275,550 »	5,930,800 »
7	— Matériel. — Indemnité pour frais de greffe . . . . .	7,200 »	
8	Cours d'appel. Personnel . . . . .	1,082,500 »	
9	— Matériel. — Indemnité pour frais de greffe . . . . .	45,800 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	2,590,050 »	
11	Indemnité pour frais de greffe . . . . .	285,000 »	
12	Justices de paix et tribunaux de police. . . . .	1,756,900 »	
13	Indemnité pour frais de greffe . . . . .	108,000 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>			
14	Cour militaire. Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences . . . . .	19,400 »	74,280 »
15	— Matériel . . . . .	1,300 »	
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats ainsi que pour celui des audiences . . . . .	49,450 »	
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière . . . . .	4,150 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion . . . . .	1,500,000 »	1,516,950 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels. . . . .	4,650 »	
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires. . . . .	12,300 »	
<b>A REPORTER. . . . fr.</b>			<b>8,027,950 »</b>

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.		8,027,950 .
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles: confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. . . . .	107,000 .	107,000 .
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> .	15,100 .	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires. . . . .	550,000 .	
24	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. . . . .	25,500 .	577,400 .
25	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois. . . . .	7,000 .	
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	PENSIONS ET SECOURS.		
26	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . .	15,000 .	
27	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse. . . . .	9,000 .	
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus. . . . .	2,500 .	31,500
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus. . . . .	5,000 .	
	A REPORTER. . . . . fr.		8,545,850 .

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		8,545,850
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
CULTES.			
30	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .	281,400	
31	Clergé inférieur du culte catholique . . . . .	4,292,570	
32	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises . . . . .	500,000	
33	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	80,000	
34	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .	10,000	5,237,970
35	Culte israélite ( <i>Personnel</i> ). . . . .	17,000	
36	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . . .	1,000	
37	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	10,000	
38	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	16,000	
39	Secours pour les ministres des cultes . . . . .	50,000	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
BIENFAISANCE.			
SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
40	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . . . .	260,000	
41	Subsides <i>a</i> ) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 6° pour secours à des aliénés indigents. — <i>b</i> ) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés. . . . .	255,000	
42	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles . . . . .	12,000	1,226,575
43	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .	7,500	
	A REPORTER . . . fr.	514,500	15,008,575

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	514,500 »	15,008,375 »
	<b>SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.</b>		
44	Écoles de bienfaisance de l'État . . . . .	698,075 »	
45	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .	14,000 »	
	<b>CHAPITRE X</b>		
	PRISONS.		
46	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage, de nourriture et de transfèrement des détenus par correspondance extraordinaire. — Frais de voyage et de séjour de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. . . . .	865,000 »	
47	Salaires des détenus. . . . .	55,000 »	
48	Confection et frais d'habillement des surveillants. . . . .	24,200 »	
49	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . . .	4,650 »	
50	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	954,000 »	2,058,700 »
51	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés. . . . .	20,750 »	
52	Frais d'impression et de bureau . . . . .	14,100 »	
53	Patronage des condamnés libérés . . . . .	10,000 »	
54	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles . . . . .	105,000 »	
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	FRAIS DE POLICE.		
55	Mesures de sûreté publique . . . . .	15,000 »	15,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	. . . . .	17,082,075 »

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . .fr.	. . . . .	17,082,075 »
	<b>CHAPITRE XII.</b>		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .	20,000 »	20,000 »
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	9,000 »	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . .fr.	. . . . .	17,111,075 »

V.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

POUR L'EXERCICE 1891.

---

(AMENDEMENTS.)

---

(58)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1891 s'élève à . . . . .	fr. 2,462,320 »
Les amendements proposés portent ce chiffre à . . . . .	2,482,655 »
soit une augmentation de . . . . .	fr. 20,335 »

Cette augmentation se justifie par les considérations suivantes :

## CHAPITRE V.

## DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 31. — *Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 68,060 »
— — — — — amendé . . . . .	70,395 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 2,335 »

Une somme de 3,000 francs a été portée au Budget de 1890, pour les frais de drogmanat de notre agence en Perse. L'expérience a démontré que ces frais ne s'élèvent pas à ladite somme, mais que le titulaire est astreint à d'autres dépenses rentrant dans la catégorie de celles inscrites à l'article 31. Pour satisfaire aux exigences du service, il faut 2,135 francs pour un mirza (interprète), 1,665 francs pour deux ghoulams (courriers) et 735 francs pour frais relatifs à une garde militaire dont le Gouvernement persan pourvoit toutes les agences étrangères; soit ensemble 4,535 francs, ou 1,535 francs de plus que la somme déjà inscrite au Budget pour le poste de Téhéran.

Outre cette dernière somme, 600 francs sont demandés pour les frais de khavass d'un nouveau vice-consulat établi à Samsoun, et 200 francs pour pouvoir porter de 800 à 1,000 francs l'indemnité allouée à notre consul à Alexandrie pour le même service.

## CHAPITRE VI.

## MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 34. — *Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 42,000 »
— — — — — amendé . . . . .	60,000 »
AUGMENTATION . . . . .	fr. 18,000 »

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Une augmentation de ~~20,000~~ francs, portée à cet article pour l'année 1890, a été supprimée dans le projet de Budget primitif pour 1891, sous la réserve qu'elle y serait inscrite plus tard, en tout ou en partie, si les circonstances l'exigeaient.

Les motifs pour lesquels cette augmentation avait été demandée n'ont pas cessé d'exister.

Toutefois, l'allocation semble pouvoir être fixée à 60,000 francs seulement.

---

*N. B.* — Il a paru inutile de réimprimer les développements du Budget, les amendements proposés n'étant pas assez nombreux pour rendre difficile la comparaison entre les chiffres anciens et les chiffres nouveaux.

---

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1891 est fixé à la somme de deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-cinq francs (2,482,655 fr.), conformément au tableau ci-annexé.



(62)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
POUR L'EXERCICE 1891.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 .	
2	— du personnel des bureaux . . . . .	327,960 .	
3	Matériel. . . . .	49,000 .	430,960 .
4	Fonds secrets . . . . .	13,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold . . . . .	20,000 .	
<b>CHAPITRE II.</b>			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques</i>			
6	Allemagne. . . . .	58,000 .	
7	Autriche-Hongrie . . . . .	58,000 .	
8	Bésil . . . . .	30,000 .	
9	Chine . . . . .	58,000 .	
10	Danemark, Suède et Norwège . . . . .	25,000 .	
11	Espagne . . . . .	30,000 .	
12	États-Unis . . . . .	30,000 .	
13	France . . . . .	58,000 .	
14	Grande-Bretagne. . . . .	58,000 .	
15	Italie. . . . .	38,000 .	
16	Japon . . . . .	38,000 .	900,500 .
17	Mexique. . . . .	30,000 .	
18	Pays-Bas . . . . .	38,000 .	
19	Portugal . . . . .	25,000 .	
20	Roumanie . . . . .	25,000 .	
21	Russie . . . . .	58,000 .	
22	S <sup>t</sup> -Siège . . . . .	26,000 .	
23	Serbie . . . . .	25,000 .	
24	Suisse . . . . .	15,000 .	
25	Turquie. . . . .	30,000 .	
26	Traitements des conseillers et secrétaires . . . . .	167,500 .	
		<b>A REPORTER. . . fr.</b>	<b>1,351,460 .</b>

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	"	1,331,460 .
	<b>CHAPITRE III.</b> CONSULATS.		
27	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi . . . . .	566,900 .	566,900 .
	<b>CHAPITRE IV.</b> FRAIS DE VOYAGE.		
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . . . .	170,000 .	170,000 .
	<b>CHAPITRE V.</b> DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris . . . . .	14,000 .	
30	— — — — à Constantinople . . . . .	17,000 .	
31	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient . . . . .	70,395 .	
32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels . . . . .	100,000 .	224,395 .
33	Frais de chancellerie . . . . .	23,000 .	
	<b>CHAPITRE VI.</b> MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	60,000 .	60,000 .
	A REPORTER. . . fr.	"	2,852,765 .

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	2,352,755 •
<b>CHAPITRE VII.</b>			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
55	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie . . . . .	62,800 •	} 125,000 •
56	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque . . .	25,000 •	
57	Émigration. — Service médical et surveillance . . . . .	18,100 •	
58	Organisation de bureaux de renseignements pour les émigrants . . . . .	20,000 •	
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRÉRÉES.			
39	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	5,000 •	} 4,000 •
40	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent. . . . .	1,000 •	
<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . . fr.</b>		•	<b>2,482,655 •</b>

(66)

VI.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

ET

**DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**POUR L'EXERCICE 1891.**

---

(AMENDEMENTS.)

---

(68)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1891 s'élevait à . . . . . fr.	22,833,449 »
Le projet amendé monte à . . . . .	22,963,913 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	130,466 »

Il présente une diminution de 102,770 francs sur le Budget voté pour 1890. Les modifications se justifient de la manière suivante :

### CHAPITRE PREMIER.

#### ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	480,300 »
— — — — — amendé . . . . .	488,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	8,200 »

L'augmentation sollicitée provient, à concurrence de 1,600 francs, d'un transfert de l'article 54, et de 3,600 francs d'un transfert de l'article 14.

Elle se réduit donc en réalité à 3,000 francs et se justifie par la nécessité de renforcer un service du Département.

### CHAPITRE II.

#### PENSIONS ET SECOURS.

ART. 7. — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . . fr.	52,640 »
— — — — — amendé. . . . .	52,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	640 »

pour mettre le crédit de l'article 7 en rapport avec les faits.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	241,059 »
— — — — amendé . . . . .	241,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	59 »

## CHAPITRE III.

## STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 14. — *Vérification des registres de population ; frais de déplacement ; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	8,500 »
— — — — amendé . . . . .	4,900 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	3,600 »

Transfert à l'article 2.

## CHAPITRE IV.

## AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 17. — *Traitements des employés, gens de service et gens de peine, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	1,055,426 »
— — — — amendé . . . . .	1,059,626 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	4,200 »

Le chiffre de 1,059,626 francs a été voté déjà au Budget de 1890.

## CHAPITRE IX.

## LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

ART. 36. — *Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1<sup>er</sup> novembre 1864 ; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins ; subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés ; subsides annuels de 400 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires ; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin ; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.*

La modification proposée porte uniquement sur l'admission à participer au crédit, pour un subside annuel de 200 francs, des veuves de décorés de la Croix commémorative de 1830, qui se trouvent dans le besoin.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément au vœu exprimé à la Chambre des Représentants lors de la discussion du Budget pour l'exercice 1890, une enquête a été faite au sujet de la situation des veuves de la catégorie dont il s'agit; cette enquête a démontré que 165 d'entre elles se trouvent dans le besoin.

## CHAPITRE X.

## SCIENCES ET LETTRES.

Les crédits des articles 37, 44, 45 ont été portés aux chiffres votés pour le Budget de 1890.

## CHAPITRE XI.

## BEAUX-ARTS.

ART. 54. — *Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers, etc.*  
(litt. b.) *Inspection des beaux-arts, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	444,689	»
— — — amendé . . . . .	443,089	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	1,600	»

Cette somme est transférée à l'article 2 du Budget.

Les crédits des articles 55 et 67 ont été portés aux chiffres votés pour le Budget de 1890.

## CHAPITRE XII.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 72. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . fr.	1,202,700	»
— — — amendé. . . . .	1,225,100	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	22,400	»

Le chiffre alloué au Budget de 1890 étant de 1,204,700 francs, l'augmentation au Budget de 1891 n'est, en réalité, que de 20,400 francs.

Comme on le prévoyait, l'augmentation de 15,000 francs accordée au Budget de l'exercice 1890 a été insuffisante et les nominations reconnues nécessaires ont entraîné un surcroît de dépenses auquel il faut pourvoir.

D'autre part, une somme de 2,400 francs doit être rattachée au crédit pour payer les augmentations de traitement accordées, en 1889 et en 1890, à certains agents des ponts et chaussées, détachés à l'École du génie civil annexée à l'Université de Gand.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 74. — *Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	85,000 »
— — — — — amendé . . . . .	111,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	26,000 »

La loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires a porté de quatre-vingts à cent vingt le nombre des bourses de 400 francs qui peuvent être décernées annuellement aux Belges peu favorisés de la fortune qui se destinent aux études supérieures. Il y a donc lieu de prévoir de ce chef un surcroît de dépense de 16,000 francs. Toutefois, pour 1891, cette augmentation ne sera employée que jusqu'à concurrence de 12,400 francs, huit bourses étant transitoirement continuées, sur le chapitre de l'enseignement moyen, à des élèves de l'École normale des humanités et des cours normaux flamands de Gand qui ont commencé leurs études sous le bénéfice des anciennes dispositions organiques.

Aux termes de l'article 55 de la même loi, le nombre des bourses de voyage de 4,000 francs a été porté de 12 à 14. Il est indispensable que le crédit soit suffisant pour permettre l'allocation de ces bourses dès l'année 1891, et il convient de tenir compte également de l'augmentation de dépense à résulter de l'organisation du concours pour la collation des bourses dont il s'agit. On demande à cet effet un crédit de 10,000 francs.

ART. 75. — *Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de jurys.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	60,000 »
— — — — — amendé . . . . .	70,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	10,000 »

Le crédit de 60,000 francs était déjà insuffisant sous l'empire de la loi du 20 mai 1876.

Il a été dépassé :

De 3,300 francs en 1888, de 3,400 francs en 1889.

En 1890, le déficit sera d'au moins 4,000 francs.

Or, la loi du 10 avril 1890 prévoit la constitution d'un plus grand nombre de jurys : jurys pour la collation des grades de candidat-ingénieur, d'ingénieur civil des mines et d'ingénieur des constructions civiles.

Le jury le moins onéreux coûte au minimum, pour deux sessions, 2,500 francs.

Les trois nouveaux jurys coûteront donc approximativement 7,500 francs par an.

On se borne à demander 7,000 francs au Budget de 1891, sous réserve de modifier ces chiffres en 1892 si la nécessité en a été démontrée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On demande, en outre, 5,000 francs pour prévenir les insuffisances de crédit constatées depuis 1888 et dont il est fait mention ci-dessus.

Les modifications introduites dans le libellé de cet article et dans celui de l'article suivant sont la conséquence de l'application de la nouvelle loi sur la collation des grades académiques.

ART. 77 — *Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.*

Crédit demandé. . . . . fr. 7,000 »

Le libellé de l'article explique suffisamment la destination du crédit.

Quant au chiffre de 7,000 francs, il a été établi d'après les données suivantes :

Antérieurement à la loi du 20 mai 1876, il existait :

1° Un jury central, siégeant à Bruxelles, chargé de la vérification et de l'homologation des certificats d'études moyennes exigés pour être admis à l'épreuve du graduat en lettres.

Les frais de ce jury se sont élevés :

En 1873 à . . . . .	fr. 2,342 »
— 1874 à . . . . .	2,563 »
— 1875 à . . . . .	2,941 »

soit une moyenne de 2,600 francs par an.

Or, le nombre des jeunes gens faisant des études moyennes s'est accru, depuis la période 1873-75, dans d'assez notables proportions pour qu'on puisse, sans exagération, fixer à 5,000 francs les frais qui résulteront, en 1891, de la réunion d'un jury d'homologation.

2° Des jurys de gradués en lettres siégeant dans les diverses provinces.

Les frais de ces jurys se sont élevés :

En 1873 à . . . . .	fr. 48,061 »
— 1874 à . . . . .	46,998 »
— 1875 à . . . . .	51,414 »

soit une moyenne de 48,700 francs par an.

Sous l'empire de la loi du 10 avril 1890, il n'y aura qu'un seul jury d'examen, siégeant à Bruxelles. On estime qu'il occasionnera une dépense de 4,000 francs, soit environ le douzième de la dépense moyenne de la période triennale 1873 à 1875.

Il est bien entendu qu'on ne peut se baser, en ce qui concerne les frais du jury d'homologation, que sur des prévisions.

On ne pourra établir approximativement la dépense réelle qu'à partir de 1892.

ART. 78. — *Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers.*

Crédit demandé. . . . . fr. 1,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Si l'on tient compte des frais de première installation du jury, on reconnaîtra que le crédit demandé n'a rien d'exagéré.

Il est d'ailleurs difficile d'évaluer, même approximativement, quelle sera la dépense annuelle, et le montant du crédit nécessaire ne pourra être exactement établi qu'après une période d'essai.

ART. 80. — *Commission d'entérinement. — Indemnité du commis.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr.	2,200	»
— — — — — amendé . . . . .		1,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	700	»

A l'occasion du remplacement du commis de la Commission, le Gouvernement a transformé en une indemnité annuelle de 1,500 francs le traitement de 2,200 francs antérieurement attaché à cet emploi.

## CHAPITRE XIII.

## ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 89. — *Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel, traitements ou indemnités. — Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel, traitements ou indemnités. — Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimées à Liège et à Gand. — Indemnité de logement, chauffage et éclairage du directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège.*

Le libellé de cet article a été modifié par suite de la promulgation de la loi du 10 avril 1890 et de la suppression de l'École normale des humanités, de l'École normale des sciences et des sections normales flamandes, à Gand.

ART. 90. — *Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. — Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. — Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .		31,580	»
— — — — — amendé . . . . .		18,480	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	13,100	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le libellé de cet article a été modifié pour les motifs indiqués à l'article précédent.

La diminution porte :

1° Sur les frais de matériel des Écoles normales des humanités et des sciences ainsi que des sections normales flamandes supprimées;

2° Sur les bourses qui étaient prévues pour les élèves entrants de ces établissements.

ART. 93. — *Athénées royales (loi du 1<sup>er</sup> juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1<sup>er</sup> juin 1850), personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	3,133,064 »
— — — — — amendé . . . . .	3,224,064 »
	91,000 »
AUGMENTATION . . . . . fr.	

L'insuffisance du crédit voté pour pourvoir aux dépenses énumérées à l'article 93 a été constatée depuis plusieurs années.

Parmi les dépenses qui n'avaient point été expressément prévues dans les évaluations des années antérieures, figurent notamment les indemnités aux professeurs chargés des cours d'agronomie et aux intérimaires.

D'autre part, certains services ont, par la force même des choses, subi une augmentation telle qu'il ne serait plus possible de rester dans les limites des allocations actuelles.

Il est devenu impossible de faire application de l'article 9 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875, portant que le traitement maximum des préfets des études et des professeurs de 1<sup>re</sup> classe des athénées peut être augmenté de 300 francs au moins et de 800 francs au plus lorsqu'ils font preuve d'un mérite supérieur, ainsi que de l'article 10 de l'arrêté royal du même jour et de l'article 7 de l'arrêté royal du 4 août 1881, qui instituent une augmentation de 200 à 500 francs en faveur des directeurs, directrices, régents, régentes, instituteurs et institutrices de 1<sup>re</sup> classe des écoles moyennes.

D'un autre côté, beaucoup de membres du personnel enseignant qui, par le nombre de leurs années de service comme par leur mérite, devraient obtenir leur passage dans la 1<sup>re</sup> classe des traitements ou le traitement maximum de cette classe, sont obligés d'attendre plus ou moins longtemps.

Tout en tenant compte de l'économie réalisée par suite de la suppression de l'école moyenne de Couvin, on croit devoir solliciter une augmentation de crédit de 91,000 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 100. — *Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	63,000	»
— — — — — amendé . . . . .	75,250	»
	12,250	»
AUGMENTATION. . . . . fr.	12,250	»

Le libellé de cet article a été modifié ensuite d'observations de la Cour des Comptes. L'ancien libellé ne permettait de mettre régulièrement en disponibilité que les membres du personnel *enseignant* des établissements d'instruction moyenne. Le libellé nouveau prévoit tous les cas qui peuvent se présenter. Ce changement de rédaction n'entraîne par lui-même aucune majoration du crédit.

L'augmentation de 12,250 francs se justifie jusqu'à concurrence de 6,250 francs par la mise en disponibilité du personnel de l'école moyenne supprimée de Couvin. Une autre somme de 6,000 francs doit être prévue afin de pourvoir aux mises en disponibilité qui peuvent se présenter éventuellement dans le courant de l'année. L'insuffisance actuelle du crédit exige que l'administration ajourne les mises en disponibilité et accorde aux intéressés des congés illimités avec traitements réduits, à charge des allocations votées pour les athénées et les écoles moyennes

## CHAPITRE XIV.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 106. — *Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles, etc.*

Le libellé de cet article a été complété conformément au texte voté pour l'exercice 1890, afin de permettre au Gouvernement de payer les indemnités de résidence dues à certains inspecteurs cantonaux. La répartition du crédit total a été faite, entre les divers littéras, proportionnellement à la dépense prévue pour chaque objet. L'allocation est restée la même pour l'ensemble de l'article.

ART. 107. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	727,004	»
— — — — — amendé . . . . .	712,319	»
	14,685	»
DIMINUTION. . . . . fr.	14,685	»

Cette diminution se justifie par le rappel à l'activité de service de quelques membres du personnel enseignant des écoles normales supprimées.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 110. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	78,572 »
— — — — — amendé . . . . .	79,522 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	950 »

La diminution de 8,000 francs prévue au projet primitif est réduite à fr. 7,050 par suite de la nécessité de faire face à quelques dépenses nouvelles pour l'enseignement de l'agriculture dans les écoles normales de Lierre, Mons et Nivelles.

ART. 114 (littéra d) — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	8,802,500 »
— — — — — amendé . . . . .	8,762,500 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	40,000 »

Le crédit destiné au paiement de la part de l'État dans les traitements d'attente des instituteurs primaires communaux (litt. d) peut être diminué de 40,000 francs par suite d'extinctions.

ART. 116. — *Musée scolaire national; personnel, traitements et indemnités.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . . fr.	10,900 »
— — — — — amendé. . . . .	9,500 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	1,400 »

La diminution s'explique par ce fait que l'un des huissiers du Musée scolaire a été nommé, en la même qualité, à l'administration centrale du Département.

ART. 117. — *Musée scolaire national; matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	14,200 »
— — — — — amendé . . . . .	10,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	4,200 »

On prévoit que les dépenses du matériel et de l'administration du Musée ne dépasseront pas 10,000 francs. Les mots *frais d'administration* ont été ajoutés au libellé.

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1891, est fixé à la somme de vingt-deux millions neuf cent soixante-cinq mille neuf cent quinze francs (22,965,915 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

---

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1891.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	488,500 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État . . . . .	60,000 »	590,233 »
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. . . . .	5,000 »	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. . . . .	9,955 »	
6	Frais de route et de séjour; missions. . . . .	5,800 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1891 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . .	52,000 »	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1891.	241,000 »	437,536 »
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 <sup>er</sup> janvier 1891 . . . . .	775 »	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	37,000 »	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867 . . . . .	5,761 »	
	<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	<b>336,838 »</b>	<b>1,027,769 »</b>

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	336,536 »	1,027,760 »
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1891, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitée.) . . . . .	101,000 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale. . . . .	7,300 »	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions. . . . .	4,900 »	27,000 »
15	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures. . . . .	14,800 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .	449,800 »	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers . . . . . 109,910 » — de Brabant. . . . . 146,870 » — de la Flandre occidentale . . . . . 137,685 » — de la Flandre orientale . . . . . 139,800 » — de Hainaut. . . . . 129,730 » — de Liège . . . . . 123,550 » — de Limbourg . . . . . 87,710 » — de Luxembourg . . . . . 79,400 » — de Namur . . . . . 101,900 »	1,059,020 »	
	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder, avec les fonds à provenir des mutations, les augmentations réglementaires . . . . .	3,071 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,509,420 »	1,054,760 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,509,426 »	1,054,769 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Auvers. . . . .	27,000 »	
	— de Brabant. . . . .	27,000 »	
	— de la Flandre occidentale . . . . .	27,000 »	
	— de la Flandre orientale . . . . .	27,000 »	
	— de Hainaut. . . . .	27,000 »	231,000 »
	— de Liège . . . . .	51,500 »	
	— de Limbourg . . . . .	20,700 »	
	— de Luxembourg . . . . .	20,700 »	
	— de Namur . . . . .	24,000 »	
10	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		2,313,226 »
	Traitements des commissaires . . . . .	211,500 »	
	Frais de bureau . . . . .	43,400 »	
	Traitements des employés . . . . .	186,000 »	455,000 »
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 <sup>er</sup> mai 1891 . . . . .	15,000 »	
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume . . . . .	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales . . . . .	15,000 »	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885 . . . . .	50,000 »	
23	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif) . . . . .	6,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	»	3,367,995 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,367,995 •
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>MILICE.</b>			
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions. . . . .	110,000 •	130,000 •
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses. . . . .	20,000 •	
<b>CHAPITRE VI.</b>			
<b>GARDE CIVIQUE.</b>			
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour . . . . .	25,000 •	134,700 •
27	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers. . . . .	1,500 •	
28	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . .	10,500 •	
20	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour. . . . .	7,500 •	
30	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses . . . . .	44,000 •	
31	Personnel permanent du Tir national . . . . .	3,200 •	
52	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir . . . . .	43,000 •	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
<b>FÊTES NATIONALES.</b>			
33	Frais de célébration des fêtes nationales frais d'illumination . . . . .	54,000 •	54,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,666,695 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
	REPORT . . . fr	. . . . .	5,666,695 .
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES			
34	Decorations civiques achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 .	} 20,000 .
35	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité, traduction et expédition des diplômes . . . . .	3,000 .	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER			
36	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864, subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins, subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés, subsides annuels de 400 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux, subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin, subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles . . . . .	290,000 .	290,000 .
<b>CHAPITRE X</b>			
SCIENCES ET LETTRES			
37	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, location d'une table d'étude à la station zoologique de Naples, subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gancel, Denis Sotiau et H. Van Peene, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887, dépenses diverses, encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de documents rapportés de pays étrangers, continuation de la publication des actes des anciens États généraux, publication d'une bibliographie nationale (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . . . .	160,100 .	
	A REPORTER. . . . . fr	160,100 .	3,976,695 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	160,100 °	3,976,895 °
38	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. . . . .	108,073 °	
39	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. . . . .	23,600 °	
40	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien. . . . .	8,850 °	
41	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. . . . .	64,500 °	
42	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions . . . . .	52,400 °	
43	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général . . . . .	93,400 °	846,325 °
44	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions . . . . .	83,700 °	
45	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections . . . . .	82,200 °	
46	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . . . .	50,350 °	
47	Archives du royaume à Bruxelles; personnel . . . . .	57,000 °	
48	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents. . . . .	8,200 °	
49	Archives de l'État dans les provinces; personnel . . . . .	59,750 °	
50	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . . . .	12,200 °	
<b>CHAPITRE XI.</b>			
<b>BEAUX-ARTS.</b>			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
51	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, . . . . .		
	A REPORTER. . . . . fr.	. . . . .	4,823,018 °

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.		4,825,018 »
	à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . . . .	350,250 »	
52	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . . . .	40,000 »	
53	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux . . . . .	8,850 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
54	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses . . . . .	443,080 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
55	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur . . . . .	46,400 »	
56	Musée royal de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien . . . . .	92,760 »	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel. . . . .	21,250 »	
58	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.) . . . . .	59,400 »	
	<i>Monuments publics</i>		1,815,253 »
59	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	75,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
60	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique . . . . .	86,000 »	
	À REPORTER . . . . . fr.	1,202,900 »	0,658,271 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	1,202,099 »	6,638,271 »
61	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments . . . . .	100,000 »	
62	Commission royale des monuments. Personnel . . . . .	12,950 »	
65	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication. . . . .	17,200 »	
64	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. . . . .	5,000 »	
65	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
66	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique . . . . .	164,820 »	
67	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	70,758 »	
68	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 »	
69	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) . . . . . (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 69 à l'art. 54 du Budget).	175,000 »	
	<b>CHAPITRE XII.</b>		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . . .	1,000 »	
71	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .	2,000 »	
72	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité . . . . .	1,225,100 »	
73	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.	305,500 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	1,581,600 »	6,638,271 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL  par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,531,600 »	8,638,271 »
74	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
75	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de jurys. . . . .	70,000 »	
76	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation . . . . .	5,000 »	1,751,100 »
77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. . . . .	7,000 »	
78	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers . . . . .	1,000 »	
79	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. . . . .	4,000 »	
80	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis. . . . .	1,500 »	
81	Concours de l'enseignement supérieur ; frais de ce concours ; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités . . . . .	6,000 »	
82	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .	14,000 »	
<b>CHAPITRE XIII.</b>			
<b>ENSEIGNEMENT MOYEN.</b>			
83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . . .	2,000 »	
84	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .	4,000 »	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,200 »	
86	Inspection des établissements d'instruction moyenne ; frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau . . . . .	10,800 »	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; traitement de l'inspecteur . . . . .	7,000 »	
88	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; frais de route et de séjour . . . . . (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
	<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	<b>83,000 »</b>	<b>8,380,371 »</b>

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	55,000 *	8,589,571 *
89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimées à Liège et à Gand. Indemnité de logement, chauffage et éclairage du directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège.	172,515 *	
90	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université . . . . .	18,480 *	
91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . . .	60,200 *	
92	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel. . . . .	1,500 *	
93	Athénées royales (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux . . . . .	3,224,064 *	
94	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers . . . . .	4,000 *	3,871,578 *
95	Écoles moyennes. -- Bourses. . . . .	53,000 *	
96	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes . . . . .	154,571 *	
97	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides . . . . .	32,000 *	
98	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers . . . . .	29,700 *	
99	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités . . . . .	2,000 *	
100	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements . . . . .	75,250 *	
101	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités . . . . .	10,000 *	
	A REPORTER. . . . . fr	3,870,078 *	12,260,940 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,870,078 •	12,260,949 •
102	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses . . . . .	1,500 •	
<b>CHAPITRE XIV.</b>			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire. . . . .	2,000 •	
104	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers . . . . .	3,800 •	
105	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité. . . . .	415,525 •	
106	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 <sup>o</sup> aux inspecteurs principaux; 2 <sup>o</sup> aux inspecteurs cantonaux; 3 <sup>o</sup> aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux . . . . .	164,800 •	
107	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers. . . . .	712,310 •	10,698,966 •
108	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884. . . . .	22,000 •	
109	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . . .	6,000 •	
110	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État . . . . .	79,522 •	
111	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées. . . . .	200,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,005,966 •	22,959,915 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	1,605,966 »	22,959,915 »
112	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. . . . .	100,000 »	
113	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types. . . . .	100,000 »	
114	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 <sup>e</sup> alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1891 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes . . . . .	8,762,500 »	
115	Concours : 1 <sup>o</sup> entre les élèves des écoles primaires; 2 <sup>o</sup> entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 »	
116	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités . . . . .	9,500 »	
117	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. . . . .	10,000 »	
118	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire. . . . .	51,000 »	
<b>CHAPITRE XV.</b>			
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
119	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	6,000 »	6,000 »
<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION]PUBLIQUE. . . . . fr.</b>		. . . . .	<b>22,965,915 »</b>

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**ET**

**DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**pour l'exercice 1891.**

---

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO	LITTÉRA des dévelop- pements. articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>						
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>						
1	a.	Traitement du Ministre . . . . .				
	u.	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .				485,500
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
		Secrétaire général . . . . .	1	"	12,000	12,000
		Directeurs généraux . . . . .	5	"	10,000 à 12,000	57,000
		Directeurs . . . . .	6	"	Max. 8,000	47,100
		Chefs de division . . . . .	10	"	Max. 6,500	50,500
		Chefs de bureau . . . . .	15	"	Max. 5,000	60,400
		Commis rédacteurs . . . . .	40	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> cl.	2,200 à 4,000	152,800
		Commis d'ordre . . . . .	28	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> cl.	1,400 à 2,600	55,100
		Employés temporaires . . . . .	5	"	"	4,800
		Huissiers et gens de service . . . . .	36	"	800 à 2,400	56,800
						485,500
		b. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . .				5,000
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseillers, juges, et commissaires, etc., qui ressortissent au Département.)				
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses . . . . .				55,000
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'Etat</i> . . . . .				5,000
4		Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque . . . . .				
5		Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .				
6		Frais de route et de séjour; missions . . . . .				
<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup></b> . . . . .						<b>fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
488,500	483,900	4,600	»	480,300	458,300	»
60,000	60,000	»	»	61,000	58,000	»
5,000	3,000	»	»	5,000	4,979	»
9,933	9,933	»	»	9,933	9,700	»
5,800	5,800	»	»	5,800	4,111 60	
590,233	585,633	4,600	»	583,033	553,090 60	
AUGMENTATION . . fr.		4,600				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1891 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . .
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) . . . . . 154,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1891 . . . . . 87,000 <del>fr.</del>
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 <sup>er</sup> janvier 1891 . . . . .
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867 . . . . .
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1891, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.) . . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE II . . . . . fr.</b>		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>		
15	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale. . . . .
<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
52,000	52,640	»	640	52,640	44,301 80	
241,000	241,059	»	59	241,059	238,544 79	
775	775	»	»	775	775 »	
37,000	37,000	»	»	36,000	35,568 50	
5,761	5,761	»	»	7,361	5,857 35	
101,000	101,000	»	»	101,000	83,750 »	
457,556	438,255	»	699	438,855	408,797 42	
DIMINUTION . . fr.		699				
7,300	7,300	»	»	7,300	6,260 »	
7,300	7,300	»	»	7,300	6,260 »	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMERO des articles.	LITTERA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																													
		REPORT. . . . . fr.																													
14	»	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions . . . . .																													
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures . . . . .																													
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.																													
<b>CHAPITRE IV.</b>																															
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																															
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .																													
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																													
	a.	Province d'Anvers. . . . . 109,910																													
	b.	— de Brabant. . . . . 146,870																													
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 137,685																													
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 139,800																													
	e.	— de Hainaut . . . . . 129,750																													
17	f.	— de Liège . . . . . 123,550																													
	g.	— de Limbourg . . . . . 87,710																													
	h.	— de Luxembourg . . . . . 79,400																													
	i.	— de Namur. . . . . 101,900																													
	»	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder, avec les fonds à provenir des mutations, les augmentations réglementaires . . . . . 3,071																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">PROVINCES.</th> <th style="width: 40%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td> <td>Directeur . . . . .</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de division . . . . .</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau. . . . .</td> <td>3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg. . . . .</td> <td>Directeur . . . . .</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de division. . . . .</td> <td>4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau. . . . .</td> <td>3,200 à 3,800</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Dans toutes les provinces . . . . .</td> <td>Commis de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Id de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,500 à 1,600</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires. . . . .</td> <td>1,000 à 1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur . . . . .	6,000	Chef de division . . . . .	4,500 à 5,500	Chef de bureau. . . . .	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg. . . . .	Directeur . . . . .	5,500	Chef de division. . . . .	4,200 à 5,000	Chef de bureau. . . . .	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,400 à 3,000	Id de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,800 à 2,200	Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,500 à 1,600	Expéditionnaires. . . . .	1,000 à 1,200			
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																													
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur . . . . .	6,000																													
	Chef de division . . . . .	4,500 à 5,500																													
	Chef de bureau. . . . .	3,200 à 4,000																													
Limbourg et Luxembourg. . . . .	Directeur . . . . .	5,500																													
	Chef de division. . . . .	4,200 à 5,000																													
	Chef de bureau. . . . .	3,200 à 3,800																													
Dans toutes les provinces . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,400 à 3,000																													
	Id de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,800 à 2,200																													
	Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,500 à 1,600																													
	Expéditionnaires. . . . .	1,000 à 1,200																													
		A REPORTER. . . . . fr.																													

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,500	7,300	»	»	7,300	6,260 »	
4,900	4,900	»	»	8,300	11,251 »	
14,800	14,800	»	»	14,800	14,795 11	
27,000	27,000	»	»	30,600	32,286 11	
449,800	449,800	»	»	449,800	446,133 18	
1,059,626	1,059,626	»	»	1,058,426	1,051,070 52	
1,509,426	1,509,426	»	»	1,508,226	1,497,203 70	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles	LITTELA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
18	a.	Province d'Anvers . . . . .	27,000 »
	b.	— de Brabant . . . . .	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . .	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale . . . . .	27,000 »
	e.	— de Hainaut . . . . .	27,000 »
	f.	— de Liège . . . . .	31,500 »
	g.	— de Limbourg . . . . .	20,700 »
	h.	— de Luxembourg . . . . .	20,700 »
	i.	— de Namur . . . . .	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :	
19	a.	Traitements des commissaires . . . . .	211,500 »
	b.	Frais de bureau . . . . .	45,400 »
	c.	Traitements des employés . . . . .	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 <sup>er</sup> mai 1891 . . . . .	15,000 »
20	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume . . . . .	
21	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales . . . . .	
22	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Ecritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif) . . . . .	
<b>TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . .</b>			<b>fr.</b>
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>MILICE.</b>			
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions . . . . .	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses . . . . .	
<b>TOTAL DU CHAPITRE V. . . . .</b>			<b>fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,509,426	1,509,426	»	»	1,503,226	1,497,203 70	
231,900	231,900	»	»	231,900	236,378 39	
433,900	433,900	»	»	433,900	431,114 28	
43,000	43,000	»	»	43,000	43,794 36	
13,000	13,000	»	»	13,000	17,131 10	
30,000	30,000	»	»	30,000	66,224 74	
6,000	65,000	»	59,000	6,000	37,740 »	
2,313,226	2,372,226	»	59,000	2,309,026	2,391,786 77	
DIMINUTION . . fr.		59,000				
110,000	110,000	»	»	106,000	109,321 65	
20,000	20,000	»	»	24,000	16,449 08	
130,000	130,000	»	»	130,000	123,770 73	

## BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>														
<b>CHAPITRE VI.</b>																
<b>GARDE CIVIQUE.</b>																
26	•	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour . . . . .														
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>14,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,700</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">25,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an	1	14,000	1	1,500	4	6,000	1	1,700	»	1,800		25,000
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an															
1	14,000															
1	1,500															
4	6,000															
1	1,700															
»	1,800															
	25,000															
		Inspecteur général . . . . .														
		Chef d'état-major de l'inspecteur général . . . . .														
		Commandants supérieurs . . . . .														
		Secrétaire-archiviste de l'inspection générale . . . . .														
		Frais de route et de séjour . . . . .														
27	•	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau, frais divers.														
28	•	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures. . . . .														
29	•	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour . . . . .														
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	1	1,200	1	1,600	»	3,000	»	800		7,500		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS															
1	1,200															
1	1,600															
»	3,000															
»	800															
	7,500															
		Contrôleur . . . . .														
		Garde armurier . . . . .														
		Salaire des ouvriers . . . . .														
		Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions). . . . .														
50	•	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses . . . . .														
34	•	Personnel permanent du Tir national . . . . .														
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">3,200</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	1	2,000	1	1,200		3,200						
NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.															
1	2,000															
1	1,200															
	3,200															
		Gardien en chef. . . . .														
		Greffier. . . . .														
A REPORTER. . . . fr.																

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,000 »	25,000 »	»	»	25,500 »	24,349 92	
1,500 »	1,500 »	»	»	1,500 »	1,240 34	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	17,391 09	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	6,445 80	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	51,655 41	
3,200 »	3,200 »	»	»	3,200 »	3,199 92	
91,700 »	91,700 »	»	»	92,200 »	104,282 48	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
32	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
FÊTES NATIONALES.		
33	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . . fr.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
34	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . . . .
35	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IX.</b>		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
36	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 400 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessités; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. - DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
91,700	91,700	»	»	92,200	104,282 48	
43,000	43,000	»	»	43,000	55,277 84	
154,700	134,700	»	»	135,200	139,560 32	
34,000	184,000	»	150,000	34,000	32,097 86	
54,000	184,000	»	150,000	34,000	32,097 86	
DIMINUTION. . fr.		130,000				
17,000	17,000	»	»	17,000	16,852 25	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,250 .	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,082 25	
290 000	331,500	»	41,500	331,500	327,749 34	
290,000	331,500	»	41,500	331,500	327,749 34	
DIMINUTION. . fr.		41,500 »				

## BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	
<b>CHAPITRE X.</b>			
<b>SCIENCES ET LETTRES.</b>			
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples	56,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. . . . .	4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. . . . .	12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882 . . . . .	10,000 »
37	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses.	38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . . .	37,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. . . . .	4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux . . . . .	4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale . . . . .	15,200 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. . . . .	69,075 »
38	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays. . . . .	5,000 »
	c.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique . . . . .	20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale . . . . .	8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. . . . .	6,000 »
39	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local . . . . .	17,600 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise . . . . .	6,000 »
A REPORTER. . . . .			fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 160,100	160,100	»	»	151,100	156,099 41	a) Concours quinquennaux d'histoire nationale et de sciences historiques (période 1886-1890). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt a et les crédits des litt. g, h, i.
108,073	108,073	»	»	108,073	121,203 41	
23,600	23,600	»	»	23,600	22,807 72	
291,773	291,773	»	»	282,773	300,110 54	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
291,773	291,773	»	»	282,773	300,110 54	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »	
64,500	64,500	»	»	64,500	55,749 56	
32,400	32,400	»	»	32,400	35,500 95	
95,400	95,400	»	»	95,400	95,400 »	
85,700	85,700	»	»	75,700	75,699 97	
82,200	82,200	»	»	75,700	69,099 98	
a) 50,350	50,350	»	»	50,350	40,031 41	a) Dont 18,000 francs de charge extraordi- naire et temporaire.
57,000	57,000	»	»	57,000	56,991 69	
8,200	8,200	»	»	8,200	8,178 13	
59,750	59,750	»	»	59,750	57,691 54	
b) 12,200	12,200	»	»	12,200	11,969 51	b) Y compris 8,000 francs de charge extraor- dinaire et temporaire.
846,523	846,523	»	»	818,823	811,272 86	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés . . . . .	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. . . . .	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu . . . . .	15,000 »
51 (suite.)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . . . .	9,000 »
	f.	Frais relative aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. . . . .	15,250 »
52	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . . . .	
53	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux. . . . .	
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien . . . . .	fr. 112,589 »
54	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. . . . .	254,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études. . . . .	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. . . . .	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses . . . . .	36,500 »
A REPORTER. . . . .			fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 550,250	330,250	»	»	551,750	556,046 82	a) Cette somme comprend, à titre de charg extraordinaire, 20,000 francs du litt. a e le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	40,000	40,000 »	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »	
b) 443,089	b) 444,689	»	1,600	b) 444,689	459,032 36	b) Y compris une somme de 15,600 francs transférée du chapitre 1 <sup>er</sup> pour les traite- ments, les frais de route et de séjour des inspecteurs des beaux-arts et de l'ensei- gnement des arts du dessin.
842,189	843,780	»	1,600	845,289	843,929 18	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	REPORT . . . . fr.
			<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel . . . . .	52,425 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance . . . . .	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur . . . . .	6,500 »
56	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue . . . . .	84,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. . . . .	4,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. . . . .	3,950 »
57	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel . . . . .	
58	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique . . . . .	
			<i>Monuments publics.</i>
59	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	
			<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
60	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. . . . .	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. . . . .	12,000 »
61	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments . . . . .	
62	»	Commission royale des monuments. — Personnel . . . . .	
65	a.	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission . . . . .	6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs . . . . .	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication . . . . .	2,500 »
			<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
842,189	845,789	»	1,600	845,289	845,929 18	
46,400	46,400	»	»	44,000	44,400 »	
92,760	92,760	«	»	92,760	91,260 »	
21,250	21,250	»	»	21,250	18,499 98	
a) 59,400	59,400	»	»	59,400	55,589 61	a) Dont 8,000 francs de charge extraordinaire.
75,000	75,000	»	»	75,000	22,146 95	
86,000	86,000	»	»	86,000	54,837 87	
100,000	100,000	»	»	100,000	»	
12,950	12,950	»	»	12,950	11,749 80	
17,200	17,200	»	»	17,200	16,224 38	
1,555,149	1,554,749	»	1,600	1,555,849	1,438,487 75	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
64	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission . . . . .
65	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses. . . . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
66	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique . . . . .
67	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . .
68	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses . . . . . 115,000 »
	b.	Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique . . . . . 13,000 »
69	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses . . . . . 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. . . . . 3,000 » (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 69 à l'art. 54 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XII.</b>
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire. . . . .
71	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,533,149	1,334,7 9	»	1,600	1,533,849	1,138,437 75	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,589 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	4,666 74	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	77,208	77,208 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 175,000	175,000	»	»	175,000	172,869 95	a) Y compris 11,000 francs de charge extra-ordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,815,253	1,816,853	»	1,600	1,815,403	1,614,117 64	
DIMINUTION. . . fr.		1,600				
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,291 75	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,291 75	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
72	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité . . . . .
73	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. .
74	»	Bourses universitaires; bourses de voyage Frais de concours pour la collation de ces bourses .
75	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys . . . . .
76	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaires des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation. . . . .
77	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. . . . .
78	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers . . . . .
79	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. . . . .
80	»	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	2,291 78	
1,225,100	1,204,700	20,400	»	1,186,200	1,161,846 58	
505,500	505,500	»	»	288,500	287,851 06	
111,000	85,000	26,000	»	76,000	67,552 05	
70,000	60,000	10,000	»	60,000	63,258 57	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,980 26	
7,000	»	7,000	»	»	»	
1,000	»	1,000	»	»	»	
4,000	4,000	»	»	4,000	5,404 37	
1,500	2,200	»	700	2,200	2,100 »	
1,731,100	1,667,400	64,400	700	1,624,900	1,505,084 24	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																															
		REPORT. . . . fr.																															
81	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités. . . . .																															
82	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .																															
»	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire) . . . . .																															
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.																															
<b>CHAPITRE XIII.</b>																																	
ENSEIGNEMENT MOYEN.																																	
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . . .																															
84	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers . . . . .																															
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités . . . . .																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 24,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">24,200</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général. . . . .	1	»	7,500 à 8,500	} 24,200		Inspecteurs . . . . .	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .	1	»	1,800						24,200	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																												
Inspecteur général. . . . .	1	»	7,500 à 8,500	} 24,200																													
Inspecteurs . . . . .	2	»	6,000 à 7,500																														
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .	1	»	1,800																														
				24,200																													
86	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau . . . . .																															
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur . . . . .																															
88	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.) . . . . .																															
		A REPORTER. . . . . fr.																															

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,731,100	1,667,400	64,400	700	1,624,900	1,595,084 24	
6,000	6,000	»	»	6,000	3,846 27	
14,000	14,000	»	»	14,000	12,779 60	
»	»	»	»	7,000	»	
1,751,100	1,687,400	64,400	700	1,651,900	1,611,710 11	
AUGMENTATION . . fr.		63,700				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,611 10	
24,200	24,200	»	»	24,200	23,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	8,738 »	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,984 »	
53,000	53,000	»	»	53,000	43,653 10	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. . . . fr.		
89	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités . . . . .			41,200	»	
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités . . . . .			57,650	»	
	c.	Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des Écoles et Sections normales supprimées à Liège et à Gand. — Indemnité de logement, chauffage et éclairage du directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège . . . . .			95,663	»	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur . . . . .	1	"	7,000	7,000	
		Professeurs . . . . .	16	"	Max. 5,000	57,400	
		Secrétaire-surveillant . . . . .	1	"	2,500	2,500	
		Gens de service . . . . .	2	"	"	2,000	
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études . . . . .	1	"	"	500	
		Professeurs . . . . .	25	"	"	43,500	
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Gand et à Nivelles :					
		Directeurs . . . . .	2	"	2,150 à 2,600	4,750	
		Economes . . . . .	2	"	800	1,600	
		Professeurs . . . . .	22	"	Méd 1,200	50,450	
		Maîtres d'études . . . . .	5	"	Max. 1,800	3,700	
		Concierges . . . . .	2	"	100	200	
		Sections normales moyennes de filles, à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices . . . . .	2	"	1,800 à 2,700	4,200	
		Professeurs . . . . .	34	"	500 à 1,800	50,900	
		Maîtresse d'études . . . . .	1	"	"	1,500	
		Econome . . . . .	1	"	"	250	
		Concierge . . . . .	1	"	"	500	
		Indemnités à accorder éventuellement aux intérimaires remplaçant des titulaires malades . . . . .				1,000	
		TOTAL. . . . fr.				171,550	
90	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel . . . . .				5,580	»
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel . . . . .				5,100	»
	c.	Continuation des Bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes, qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université. . . . .				8,000	»
						A REPORTER. . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
53,000	53,000	»	»	53,000	45,635 10	
172,513	172,513	»	»	172,513	169,645 37	
18,480	31,580	»	13,100	31,580	34,829 99	
243,993	287,093	»	13,100	287,093	280,108 68	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	
			REPORT . . . . fr.
91	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . . .	
92	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . . . .	
	a.	Athénées royales (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides . . . . .	877,840 »
	b.	Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides . . . . .	555,974 »
93	c.	Écoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides . . . . .	788,027 »
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides . . . . .	972,285 »
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. . . . .	29,938 »
94	»	Athénées ou collèges royales. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers. . . . .	
95	»	Écoles moyennes. — Bourses. . . . .	
96	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes . . . . .	
97	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides . . . . .	
98	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers . . . . .	
99	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré sans emploi. — Indemnités . . . .	
100	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements. . . . .	
			A REPORTER . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
243,995	257,093	»	15,100	257,093	250,108 66	
60,200	60,200	»	»	60,200	52,494 12	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,498 40	
5,224,064	5,153,064	91,000	»	5,141,564	5,056,606 47	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
35,000	35,000	»	»	35,000	29,550 »	
154,571	154,571	»	»	154,571	154,184 60	
52,000	52,000	»	»	25,000	21,250 »	
29,700	29,700	»	»	29,700	29,651 77	
2,000	2,000	»	»	3,120	3,120 »	
73,250	65,000	12,250	»	65,000	52,453 80	
5,860,078	5,769,928	105,250	15,100	5,772,548	5,654,777 82	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. . . . . fr.						
101	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. . . . .						
102	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses . . . . .						
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire) . . . . .						
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.						
<b>CHAPITRE XIV.</b>								
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.								
105	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: traitement du secrétaire . . . . .						
104	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers. . . . .						
105	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité . . . . .						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Inspecteur des écoles normales . . . . .	1	»	7,500	7,500		
		Inspectrice des écoles normales . . . . .	1	»	2,000	2,000		
		Vérificateur des économats . . . . .	1	»	4,200	4,200		
		Inspecteurs principaux . . . . .	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		
		Inspecteurs cantonaux . . . . .	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800		
		Disponibilité . . . . .	»	»	»	5,775		
		415,525						
106	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales . . . . .					6,400	»
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :						
		1° Aux inspecteurs principaux . . . . .					45,200	»
		2° Aux inspecteurs cantonaux . . . . .					91,200	»
		3° Aux inspectrices déléguées . . . . .					21,600	»
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux . . . . .					2,400	»
107	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État . . . . .					570,000	»
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État . . . . .					122,510	»
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers. . . . .					20,000	»
		A REPORTER. . . . . fr.						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,860,078	3,769,928	105,250	13,100	3,772,548	3,654,777 82	
10,000	10,000	»	»	10,000	5,972 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,177 79	
»	»	»	»	10,000	»	
3,871,578	3,781,428	105,250	13,100	3,794,048	3,661,927 61	
AUGMENTATION. . . ,		90,150				
2,000	2,000	»	»	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,534 »	
415,525	415,525	»	»	415,525	409,747 14	
164,800	164,800	»	»	164,800	143,492 04	
712,319	733,090	»	20,771	743,291	738,769 06	
1,298,444	1,319,215	»	20,771	1,332,616	1,297,562 24	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>						
		REPORT. . . . fr.						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs . . . . .	5	"	Max. 5,000	27,700		
		Économés . . . . .	5	"	" 3,000	15,000		
		Professeurs . . . . .	63	"	" 3,200	157,900		
		Surveillants . . . . .	13	"	" 2,000	24,050		
		Gens de service. . . . .	12	"	" 1,100	12,300		
		Sections normales d'instituteurs :						
		Directeurs . . . . .	2	"	Max. 5,000	11,000		
		Économés . . . . .	1	"	" 3,000	5,200		
		Professeurs . . . . .	17	"	" 3,200	57,750		
		Surveillants . . . . .	5	"	" 2,000	10,500		
		Gens de service. . . . .	5	"	" 1,100	5,100		
		Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices . . . . .	5	"	Max. 4,000	12,400		
		Économés . . . . .	5	"	" 2,600	7,000		
		Régentes et professeurs . . . . .	34	"	" 3,200	85,600		
		Maitresses d'études . . . . .	11	"	" 1,800	17,400		
		Gens de service. . . . .	7	"	" 1,100	8,250		
		Sections normales d'institutrices :						
		Directrices . . . . .	5	"	Max. 4,000	13,000		
		Économés . . . . .	5	"	" 2,600	7,600		
		Régentes et professeurs. . . . .	36	"	" 3,200	82,500		
		Maitresses d'études . . . . .	10	"	" 1,800	17,550		
		Gens de service. . . . .	5	"	" 1,100	5,200		
							557,000	
		Suppl. de traitement ou indemnités. . . . .					13,000	
		TOTAL . . . .					570,000	
408	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884 . . . . .						
409	"	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . . .						
410	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État. . . . .						
411	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées . . . . .						
112	a.	Frais des conférences des instituteurs. . . . .					90,000	"
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines . . . . .					10,000	"
113	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types. . . . .						
A REPORTER. . . .						fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,298,444	1,319,215	» -	20,771	1,532,616	1,297,562 24	
22,000	22,000	»	»	22,000	16,650 44	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,372 45	
79,522	86,572	»	7,050	89,877	93,076 97	
200,000	200,000	»	»	200,000	193,100 »	
100 000	100,000	»	»	100,000	91,309 05	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,999 53	
1,805,966	1,835,787	»	27,821	1,850,493	1,708,070 70	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . . fr.					
114	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 <sup>e</sup> alinéa de la loi du 20 septembre 1884 . . . . .	6,857,500	»			
	b.	Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire) . . . . .	278,000	»			
	c.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application . . . . .	100,000	»			
	d.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1891 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité . . . . .	550,000	»			
	e.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes . . . . .	1,000,000	»			
115	a.	Concours : 1 <sup>o</sup> Entre les élèves des écoles primaires . . . . .	50,000	»			
	b.	2 <sup>o</sup> Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers. . . . .	10,000	»			
116	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités . . . . .					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Employés. . . . .	5	»	»	7,200	
		Huissiers et gens de service . . . . .	5	»	»	2,500	
						9,500	
117	»	Musée scolaire national : Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . . . . .					
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales . . . . .				24,000	»
118	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux, achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques . . . . .				20,000	»
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . . . . .				10,000	»
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire (pour mémoire) . . . . .					
		TOTAL DU CHAPITRE XIV . . . . . fr.					
		CHAPITRE XV.					
		DÉPENSES IMPRÉVUES.					
119	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1880.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,805,966	1,835,787	»	27,821	1,850,495	1,798,070 70	
8,762,500	8,737,500	25,000	»	8,672,500	8,652,499 20	
60,000	60,000	»	»	60,000	56,089 59	
9,500	10,900	»	1,400	17,700	18,066 20	
10,000	14,200	»	4,200	14,200	29,162 73	
51,000	51,000	»	»	51,000	53,280 89	
»	»	»	»	15,000	»	
10,698,966	10,707,587	25,000	33,421	10,680,895	10,567,160 40	
DIMINUTION. . fr.		8,421				
6,000	6,000	»	»	6,000	3,815 40	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Pensions et secours. . . . .
III.	Statistique générale. . . . .
IV.	Affaires provinciales et électorales . . . . .
V.	Milice . . . . .
VI.	Garde civique. . . . .
VII.	Fêtes nationales . . . . .
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires . . . . .
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer . . . . .
X.	Sciences et lettres . . . . .
XI.	Beaux-arts . . . . .
XII.	Enseignement supérieur . . . . .
XIII.	Enseignement moyen . . . . .
XIV.	Enseignement primaire . . . . .
XV.	Dépenses imprévues . . . . .
TOTAUX. . . . . fr.	



(130)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1891.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(132)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'année 1891 s'élève à . . . . fr. 16,906,157 »

Par suite des augmentations qui ont été introduites lors de la discussion du Budget pour l'exercice 1890 — voté au chiffre de 16,901,157 francs — et en y comprenant les amendements proposés par le Gouvernement, le projet amendé s'élève à. . . 17,016,597 »

soit une différence en plus de . . . . . fr. 110,440 »  
qui se justifie ainsi qu'il suit :

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

## Matériel.

ART. 5. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . . fr.	87,060 »
— — — — — amendé. . . . .	83,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	4,060 »

qui provient des économies réalisées à la suite des nouvelles dispositions prises relativement à l'adjudication, la distribution et l'emploi du matériel en usage dans les différents départements ministériels.

## CHAPITRE III.

## AGRICULTURE.

ART. 8. — *Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études.*

Simple changement de libellé par l'addition du mot *salaires*.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces et encouragements.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	192,000 »
— — — — amendé . . . . .	197,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION DE . . . . fr.	5,000 »

introduite par la Législature lors de la discussion du Budget de l'exercice 1890.

ART. 12. — *Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides. Location d'un matériel de concours.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	165,000 »
— — — — amendé . . . . .	180,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION DE . . . . fr.	15,000 »

qui permettra au Gouvernement d'accorder un subside plus élevé au concours régional à organiser en 1894 dans le Luxembourg et de disposer, par voie de location, d'un matériel de concours.

ART. 16. — *Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	123,200 »
— — — — amendé . . . . .	132,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	9,000 »

introduite par la Législature lors de la discussion du Budget de l'exercice 1890.

ART. 17. — *Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	62,200 »
— — — — amendé . . . . .	66,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	4,000 »

introduite par la Législature lors de la discussion du Budget de l'exercice 1890.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19. — *Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver), etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	176,475 »
— — — — — amendé . . . . .	183,475 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	7,000 »

introduite par la Législature lors de la discussion du Budget de l'exercice 1890.

## CHAPITRE IV (nouveau).

## LABORATOIRES D'ANALYSES.

ART. 26. — *Laboratoires de l'État, provinciaux, communaux et privés pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. Subsides. Traitements et indemnités du personnel.*

Changement de libellé.

Cet article remplace l'article 14 du projet primitif du Budget (stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État).

Ainsi que le porte le libellé, ce crédit, qui était destiné aux laboratoires agricoles, pourra à l'avenir être affecté concurremment aux dépenses à résulter de la surveillance des denrées alimentaires, les laboratoires agricoles devant devenir des institutions mixtes.

## CHAPITRE V.

## INDUSTRIE.

ART. 29. — *Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles ménagères, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	530,500 »
— — — — — amendé . . . . .	500,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	30,500

introduite lors de la discussion du Budget de l'exercice 1890.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 54. — *Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitement du secrétaire. -- Frais divers.*

Crédit nouveau de 12,500 francs introduit par la Législature lors de la discussion du Budget de l'exercice 1890.

## CHAPITRE VIII.

## SERVICE DE SANTÉ.

ART. 43. — *Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	215,000	»
— — — — — amendé . . . . .	233,500	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . . fr.	18,500	»

Les besoins des services d'inspection doivent être mis en rapport avec les obligations qui résultent de la mise en pratique de la loi du 5 mai 1888 et de l'arrêté ministériel du 10 juillet 1889 instituant une surveillance active et permanente des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. L'application de la loi du 4 août 1890 sur la falsification des denrées alimentaires et des boissons doit également être assurée.

Il y a lieu, en outre, de pourvoir au paiement de la part incombant à l'État dans les dépenses des comités de patronage institués par la loi du 9 août 1889 (jetons de présence aux membres ouvriers; frais de bureau, etc.).

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE IX.

## PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 53. — *Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . .	fr. 1,982,820 »
— — — — amendé . . . .	2,132,820 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . .	fr. 150,000 »

Cette augmentation provient, à concurrence de 50,000 francs, des frais d'entretien du canal de Bossuyt à Courtrai repris par l'État en vertu de la loi du 27 mai 1890, et à concurrence de 100,000 francs, de travaux de dragage à faire dans certaines voies navigables, notamment dans le canal de Liège à Anvers, etc.

ART. 57. — *Service des irrigations de la Campine. — Personnel : traitements, salaires et indemnités ; frais de bureau et de déplacements ; remplacemens provisoires ; frais d'opérations graphiques.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . .	fr. 18,300 »
— — — — amendé . . . .	17,700 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . .	fr. 2,400 »

Transfert de l'article suivant dans le but d'imputer sur un seul et même article toutes les dépenses de personnel relatives à ce service.

ART. 58. — *Frais relatifs aux irrigations de la Campine.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . .	fr. 4,000 »
— — — — amendé . . . .	1,600 »
<hr/>	
DIMINUTION. . . .	fr. 2,400 »

Transfert à l'article précédent.

ART. 59. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . .	fr. 791,130 »
— — — — amendé . . . .	691,130 »
<hr/>	
DIMINUTION. . . .	fr. 100,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette réduction est possible à raison de l'état de bon entretien des ouvrages d'art de la côte et aussi à cause de la réduction de dépenses provenant du remplacement successif des anciens épis en fascinage par des épis en maçonnerie.

ART. 65. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. — Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . .	fr. 1,123,000 »
— — — — amendé . . . .	1,140,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . .	fr. 15,000 »

destinée à pourvoir au paiement des traitements et salaires du personnel du canal de Bossuyt à Courtrai, repris par l'État en vertu de la loi du 27 mai 1890.

ART. 66. — *Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . .	fr. 39,000 »
— — — — amendé . . . .	45,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . .	fr. 6,000 »

Depuis 1888, époque à laquelle une somme de 31,000 francs, destinée au paiement des dépenses du matériel du Palais de Justice de Bruxelles, a été rattachée au crédit de 8,000 francs déjà alloué, il a été constaté que ladite somme était insuffisante.

En 1888, il a fallu solliciter un crédit supplémentaire qui ne s'est élevé qu'à fr. 1,997 05, par suite de circonstances spéciales qui ont permis de prélever la majeure partie de l'insuffisance sur les 8,000 francs précités.

Pour l'exercice 1889, un nouveau crédit supplémentaire de fr. 6,955 36 sera nécessaire en vue de couvrir le déficit résultant principalement des frais importants qu'a occasionnés le chauffage du Palais.

D'après les prévisions, une semblable situation se reproduira en 1890.

Afin d'éviter de devoir solliciter, à la clôture de chaque exercice, un crédit supplémentaire pour cet objet, il est indispensable de porter l'allocation à 45,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

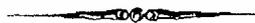
CHAPITRE X.

MINES.

ART. 73. — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr.	7,000	»
— — — — — amendé . . . . .		10,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	. fr.	3,000	»

destinée à pourvoir aux dépenses à résulter de l'établissement des appareils servant aux expériences à faire sur les lampes de sûreté, sur les explosifs et sur l'inflammabilité des poussières de mines.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

---

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de dix-sept millions seize mille cinq cent nonante-sept francs (17,016,597 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

---

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1891.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 •	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . . .	612,004 •	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i> . . . . .	85,000 •	776,104 •
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .	50,100 •	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département . . . . .	50,000 •	
<b>CHAPITRE II.</b>			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. . . . .	10,800 •	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés. . . . .	6,500 •	17,100 •
<b>CHAPITRE III.</b>			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études . . . . .	121,400 •	
9	Indemnités pour bestiaux abattus . . . . .	160,000 •	
10	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires . . . . .	142,000 •	
11	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements.	197,000 •	
<b>A REPORTER. . . fr.</b>		620,400 •	793,204 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	620,400 *	793,204 *
12	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides Location d'un matériel de concours . . . . .	180,000 *	
13	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la Convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. . . . .	46,700 *	
	<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
14	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité . . . . .	101,325 *	
15	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études . . . . .	39,000 *	
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire</i>		2,057,055 *
16	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité. . . . .	152,200 *	
17	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys . . . . .	66,200 *	
18	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection . . . . .	10,000 "	
19	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Cours d'agronomie aux militaires. . . . .	185,475 *	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
20	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel . . . . .	34,300 *	
21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture . . . . .	54,700 *	
	<i>Eaux et forêts.</i>		
22	Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses. . . . .	452,235 *	
25	Forêts domaniales — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État. . . . .	80,500 *	
24	Défrichement; reboisement; subsides aux communes; dépenses diverses . . . . .	13,000 *	
25	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau . . . . .	14,000 *	
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
	LABORATOIRES D'ANALYSES		
26	Laboratoires de l'État, provinciaux, communaux et privés pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. Subsides. Traitements et indemnités du personnel . . . . .	94,000 *	94,000 *
	A REPORTER. . . . fr.	»	2,944,259 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	•	2,944,239 •
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	INDUSTRIE.		
27	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route . . . . .	25,500 •	
28	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves. . . . .	55,000 •	
29	Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles ménagères, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses . . . . .	500,000 •	
50	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; huitième concours. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . . . .	45,050 •	670,450 •
31	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes . . . . .	22,200 •	
32	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions. . . . .	3,500 •	
33	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879. . . . .	3,700 •	
34	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitement du secrétaire. Frais divers. . . . .	12,500 •	
35	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884. . . . .	3,000 •	
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	POIDS ET MESURES.		
36	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection . . . . .	82,350 •	
37	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .	36,000 •	130,350 •
38	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures . . . . .	12,000 •	
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
39	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . . .	2,000,000 •	
40	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers. . . . .	70,000 •	2,082,000 •
41	Frais de route et de séjour de l'inspection. . . . .	10,000 •	
42	Frais de bureau et matériel de l'inspection . . . . .	2,000 •	
	A REPORTER. . . . . fr.	•	5,827,059 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	5,827,050 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	<b>SERVICE DE SANTÉ.</b>		
43	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889 . . . . .	233,500 »	
44	Académie royale de médecine. . . . .	33,500 »	272,000 »
45	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1886 à 1890, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 . . . . .	5,000 »	
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.</b>		
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées.</b>		
46	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés. . . . .	3,670,000 »	
47	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .	50,000 »	
	<b>SECTION 2. — Bâtimens civils.</b>		
48	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc. . . . .	675,000 »	
49	Entretien et réparation des prisons — Fournitures et travaux . . . . .	100,000 »	
50	Entretien et réparation des asiles d'aliénés. . . . .	20,000 »	
51	Entretien et réparation des écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem . . . . .	6,000 »	
52	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtimens civils.	174,000 »	
	<b>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.</b>		
53	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	2,132,820 »	
54	Travaux d'amélioration des canaux et rivières . . . . .	237,000 »	10,319,800 »
	<i>Plantations.</i>		
55	Plantations nouvelles . . . . .	15,000 »	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
56	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .	40,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	7,120,420 »	10,418,850 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	7,120,420 °	16,418,850 °
	<i>Service des irrigations de la Campine.</i>		
57	Personnel : Traitements; salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques . . . . .	17,700 °	
58	Frais relatifs aux irrigations de la Campine . . . . .	1,600 °	
	<b>SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.</b>		
59	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	691,150 °	
60	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares, fanaux et boisement des dunes domaniales. . . . .	28,000 °	
	<b>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</b>		
61	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. . . . .	75,000 °	
	<b>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.</b>		
62	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . . .	1,006,900 °	
63	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen. . . . .	1,140,000 °	
64	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et des élèves conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	19,000 °	
	<b>SECTION 7. — Service des bâtiments civils.</b>		
65	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice . . . . .	175,050 °	
66	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles . . . . .	45,000 °	
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	<b>MINES.</b>		
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Personnel du Conseil des mines.</b>		
67	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement. . . . .	52,000 °	
68	Matériel. . . . .	640 °	
	<b>SECTION 2. — Personnel du corps des mines.</b>		
69	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . . . .	532,075 °	
70	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines. . . . .	10,000 °	
	<b>SECTION 3. — Carte géologique.</b>		
71	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique . . . . .	112,000 °	
	<b>A REPORTER.</b> . . . . fr.	486,715 °	841,715 °
			16,060,574 °

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	486,715 *	16,060,574 *
	<b>SECTION 4. — Caisses de prévoyance.</b>		
72	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses. . . . .	45,000 *	
	<b>SECTION 5. — Impressions, etc.</b>		
73	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . .	10,000 *	
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Commission des procédés nouveaux.</b>		
74	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 *	
	<b>SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.</b>		
75	Frais de route et de séjour. . . . .	500 *	
76	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc. . . .	7,900 *	10,200 *
	<b>SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.</b>		
77	Frais de route et de séjour . . . . .	1,500 *	
	<b>CHAPITRE XII.</b>		
	<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>		
78	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . .	26,725 *	26,725 *
	<b>CHAPITRE XIII.</b>		
	<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
79	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	18,000 *	
80	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions. . . . .	1,100 *	19,100 *
	<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS, fr.</b>		<b>17,016,597 *</b>

## TABLEAU

de développement des articles révisés du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Article du Budget. Litt. des développements.	DÉSIGNATION  DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés par le projet de Budget		DIFFÉRENCE			
		révisé.	primitif.	Augmentation	Diminution.		
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>							
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>							
<i>Matériel.</i>							
8	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier . . . . . fr.	25,000	83,000	87,060	4,060	
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux . . . . .	20,000				
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux . . . . .	20,000				
	d.	Souscription au Bulletin du Ministère, achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux . . . . .	13,000				
	e.	Menues dépenses . . . . .	5,000				
						4,060	
<b>CHAPITRE III.</b>							
<b>AGRICULTURE.</b>							
11	a.	Encouragements . . . . . fr.	150,000	197,000	192,000	5,000	
	b.	Primes nationales de conservation, frais de jury, médailles, diplômes, etc. . . . .	22,000				
	c.	Subsides à la Société nationale des éleveurs belges . . . . .	25,000				
21	a.	Conseil supérieur de l'agriculture . . . . .	15,000	180,000	165,000	15,000	
	b.	Sociétés agricoles provinciales et comices agricoles . . . . .	135,000				
	c.	Subside pour un concours régional, location d'un matériel de concours . . . . .	30,000				
14 (prim.)		Stations agronomiques, etc. . . . .			94,000	94,000	
<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>							
Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :							
16 (prim.)	a.	Institut agricole . . . . . fr.	91,800	132,200	123,200	9,000	
17	b.	Écoles moyennes pratiques d'horticulture et d'agriculture de l'État à Gand, Vilvorde et Huy . . . . .	40,400				
Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys :							
17 (prim.)	a.	Institut agricole . . . . . fr.	24,500	66,200	62,200	4,000	
18	b.	Écoles moyennes pratiques d'horticulture et d'agriculture de l'État à Gand, Vilvorde et Huy . . . . .	41,700				
		<b>A REPORTER.</b> . . fr.				53,000	94,000



## DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget. Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés par le projet de Budget		DIFFÉRENCE	
		révisé.	primitif.	Augmentation.	Diminution.
	<b>CHAPITRE VIII.</b>				
	<b>SERVICE DE SANTÉ.</b>				
	a. Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel . . . . .				
	b. Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel . . . . .				
	c. Frais des commissions médicales provinciales . . . . .				
	d. Service sanitaire des ports de mer et des côtes . . . . .				
	e. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central . . . . .				
	f. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 <sup>o</sup> pour les aider à s'établir; 2 <sup>o</sup> pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes . . . . .				
43	g. Subside à la Société royale de médecine publique . . . . .				
42 (prim.)	h. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres . . . . .	255,500	215,000	18,500	"
	i. Impressions et dépenses diverses . . . . .				
	j. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour . . . . .				
	k. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil . . . . .				
	l. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène . . . . .				
	m. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle . . . . .				
	n. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme . . . . .				
	o. Habitations ouvrières : Dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889 . . . . .				
				18,500	"
	<b>CHAPITRE IX.</b>				
	<b>PONTS ET CHAUSSÉES ET BATIMENTS CIVILS.</b>				
		AUGMENTATION. . fr.		18,500	
53	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	2,152,820	1,982,820	150,000	"
57	Service des irrigations de la Campine. Personnel. Traitements. Salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques . . . . .	17,700	15,300	2,400	"
56 (prim.)					
58	Frais relatifs aux irrigations de la Campine . . . . .	1,600	4,000	"	2,400
57					
59	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	691,130	791,130	"	100,000
63	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen. . . . .	1,140,000	1,125,000	15,000	"
62 (prim.)					
66	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles. . . . .	45,000	39,000	6,000	"
65 (prim.)					
				175,400	102,400
		AUGMENTATION. . fr.		71,000	

## DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget. Lit. des développem. ord.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS demandés par le projet de Budget		DIFFÉRENCE	
		ventil.	primif.	Augmentation.	Diminution.
	<b>CHAPITRE X.</b>				
	<b>MINES.</b>				
	<b>5<sup>e</sup> SECTION. — Impressions, etc.</b>				
73 N°(prim.)	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences. . . . .	10,000	7,000	3,000	"
				3,000	"
				3,000	
		AUGMENTATION. . fr.		3,000	
N° des chapitres.	<b>RÉCAPITULATION.</b>				
I.	Administration centrale. . . . .	776,104	780,164	"	4,060
II.	Pensions et secours . . . . .	17,100	17,100	"	"
III.	Agriculture. . . . .	2,057,055	2,111,055	"	54,000
IV.	Laboratoires d'analyses. . . . .	94,000	"	94,000	"
V.	Industrie . . . . .	670,450	688,450	"	18,000
VI.	Poids et mesures . . . . .	130,350	130,350	"	"
VII.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique . . . . .	2,082,000	2,082,000	"	"
VIII.	Service de santé . . . . .	272,000	255,500	18,500	"
IX.	Ponts et chaussées. — Bâtiments civils. . . . .	10,319,800	10,248,800	71,000	"
X.	Mines . . . . .	541,715	538,715	3,000	"
XI.	Commissions . . . . .	10,200	10,200	"	"
XII.	Traitements de disponibilité . . . . .	20,723	20,723	"	"
XIII.	Dépenses imprévues . . . . .	19,100	19,100	"	"
	<b>TOTAL DE BUDGET . . . fr.</b>	<b>17,016,597</b>	<b>16,906,157</b>	<b>186,500</b>	<b>76,000</b>
		AUGMENTATION . . . fr.		110,440	

VIII.

**BUDGET**

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1891.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(152)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1891, déposé en février dernier, a été arrêté provisoirement et sous réserve de modifications ultérieures à la somme totale de fr. 96,557,720 »

La revision à laquelle les prévisions de dépenses alors établies ont été soumises, a fait reconnaître la nécessité d'y apporter des amendements qui se traduisent par une augmentation totale de . . . . . 7,536,403 » due, en grande partie, à la hausse des combustibles, bois et métaux, survenue dès la fin de 1889, mais dont il n'a pas été tenu compte dans le projet de Budget.

Le projet de Budget amendé s'élève donc à . . . . . fr. 104,094,123 »

et, comparé au Budget voté de 1890, il présente une augmentation de 2,485,025 francs.

Les amendements proposés, dont la justification est donnée ci-après, se résument, par service, dans les différences ci-dessous.

SERVICES.	BUDGET primitif.	BUDGET amendé.	DIFFÉRENCES.	
			Augmentation.	Diminution
Administration centrale . . . . .	348,075	345,075	»	5,000
Chemins de fer . . . . .	77,540,592	84,247,150	6,706,558	»
Postes et télégraphes . . . . .	14,251,861	14,552,906	321,045	»
Marine . . . . .	4,286,917	4,796,717	509,800	»
Services divers . . . . .	150,275	154,275	4,000	»
TOTAUX . . . . fr.	96,557,720	104,094,123	7,541,405	5,000
			AUGMENTATION . . . . fr. 7,536,403	

## CHAPITRE PREMIER.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	63,000 »
— — — — — amendé . . . . .	60,000 »
	DIMINUTION. . . . fr. 5,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La situation de ce crédit a permis, depuis plusieurs années, d'annuler une certaine somme à la fin de chaque exercice. Cette allocation peut, sans inconvénient être réduite à la somme proposée.

## CHAPITRE II.

## CHEMINS DE FER.

Le projet de Budget amendé comporte au chapitre II une dépense de . . . . . fr. 84,247,150 »  
soit sur le chiffre du projet déposé en février dernier (*Doc.*  
n° 116 , ci . . . . . 77,540,592 »  
une augmentation de . . . . . fr. 6,706,558 »  
laquelle se répartit entre les divers services comme l'indique le tableau ci-après :

SECTIONS ET SERVICES.	PROJET		Augmentation.	Diminution.
	primitif.	amendé		
1 <sup>re</sup> SECTION : Services communs . . . . .	1,345,975	1,357,700	15,725	20,000
2 <sup>e</sup> — Voies et travaux . . . . .	18,945,040	19,526,050	585,010	»
3 <sup>e</sup> — Traction et matériel . . . . .	34,290,170	40,035,400	5,745,230	»
4 <sup>e</sup> — Transports. . . . .	21,025,871	21,605,100	577,229	»
5 <sup>e</sup> — Perception des recettes et contrôles. . . . .	1,937,556	1,944,900	7,564	»
TOTAUX. . . . . fr.	77,540,592	84,247,150	6,726,558	20,000
			AUGMENTATION . . . . .	6,706,558

Mais ce rapprochement ne représente pas exactement la situation. En effet, à part quelques compléments de crédits qui avaient été portés en partie en 1890, le projet déposé en février dernier pour 1891 reproduisait le Budget de 1890 révisé (*Doc.* n° 5) mais non encore voté, tandis que les amendements ultérieurs (*Doc.* n° 146) comportaient une augmentation de 4,725,000 francs, et qu'en réalité le Budget de 1890 s'élève à . . fr. 82,121,642 » s'il avait été voté à temps, c'est ce dernier chiffre qui aurait été inscrit au premier projet de 1891.

Si, à ce même chiffre, on ajoute le montant des crédits supplémentaires à solliciter prochainement . . . . . 1,765,140 »

on trouve que la dépense effective de 1890 s'élèvera à . . fr. 83,886,782 »

La dépense prévue pour 1891 étant, comme ci-dessus, de . . 84,217,150 »

l'augmentation réelle du Budget de 1891 ressort seulement à fr. 360,368 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les insuffisances du Budget de 1890 sont dues aux dépenses nécessitées par le développement non interrompu du trafic (1) et les augmentations sollicitées pour 1891 correspondent presque en totalité à ces mêmes dépenses calculées pour un exercice entier, le mouvement des transports ne paraissant pas devoir être moindre l'année prochaine que pendant l'année courante.

Les explications suivantes donnent pour chaque article la justification des amendements.

## Services communs.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr.	467,418	»
— — — — — amendé . . . . .		469,800	»
		2,085	»
AUGMENTATION.		fr.	2,085

Pour établir l'augmentation réelle, il faut ajouter à ce chiffre une somme de . . . . . 1,200 »  
transférée à l'article 8.

L'AUGMENTATION DE. . . . . fr. 3,285 »

se rapporte à une extension de personnel nécessitée par une augmentation d'attributions et de travail au Service général.

ART. 8. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr.	125,560	»
— — — — — amendé . . . . .		127,200	»
		1,640	»
L'AUGMENTATION DE.		fr.	1,640

se décompose comme il suit :

Transformation d'un emploi d'ouvrier en un emploi d'agréé . . . . .	440	»
Transfert de l'article 7 ci-dessus . . . . .	1,200	»
		1,640
TOTAL ÉGAL.		fr. 1,640

(1) La recette brute de 1890 peut, dès maintenant, être évaluée à 142,800,000 francs, soit sur le chiffre correspondant de 1889, 136,835,000 francs, une augmentation de près de 6 millions.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9 — *Matériel et fournitures de bureau pour tous les services.*

Si l'on s'en rapporte aux dépenses réelles des dernières années,  
on peut opérer sur cet article une nouvelle réduction de . . . fr. 20,000 »  
qui, ajoutée aux réductions opérées précédemment, soit. . . . 346,000 »

---

porte à . . . . . fr. 366,000 »  
le total des réductions réalisées depuis 1884.

L'allocation primitive de. . . . . fr. 660,000 »  
serait ainsi réduite à. . . . . 640,000 »

ART. 10. — *Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers.*

L'allocation inscrite au premier projet . . . . . fr. 40,000 »  
n'a plus été augmentée depuis 1878.

On propose de la porter à . . . . . 50,000 »

---

La différence en plus . . . . . fr. 10,000 »

est motivée par l'accroissement de plus de 33 % du nombre des ouvriers affiliés à la caisse, ainsi que par la réduction que les ressources de l'institution ont subie par suite des conversions successives des fonds publics, de la suppression des pénalités pécuniaires dont la caisse profitait et de la diminution des retenues de salaires infligées à titre de punition.

## Votes et Travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr. 1,521,740 »  
— — — amendé . . . . . 1,535,750 »

---

AUGMENTATION. . . . . fr. 14,010 »

Cette augmentation représente la moitié du crédit nécessaire pour mettre l'indemnité de déplacement allouée aux sous-chefs de section mieux en rapport avec les dépenses auxquelles ils sont astreints du chef des voyages qui leur sont imposés.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr. 10,727,100 »  
— — — amendé . . . . . 10,781,100 »

---

AUGMENTATION . . . . . fr. 54,000 »

chiffre auquel il faut ajouter, pour avoir l'augmentation réelle,  
un transfert de . . . . . fr. 1,000 »  
à l'article 23.

---

ENSEMBLE . . . . . fr. 55,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il a fallu dans le cours de la présente année et à raison de l'importance du trafic et des nécessités du service d'entretien, renforcer sur différents points du réseau le cadre du personnel ouvrier. Il en est résulté un supplément de dépenses qui, pour un exercice entier, se traduit par une somme égale à l'augmentation sollicitée.

ART. 15. — *Billes, rails, matériel fixe tenant à la voie.*

Le crédit sollicité est égal à celui qui a été voté pour 1890 et qui présente, par rapport au premier projet de Budget pour 1891, une augmentation de 225,000 francs, justifiée dans les amendements proposés le 15 avril dernier. (Doc. n° 146.)

ART. 16. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . .	fr. 2,199,200 »
— — — — — amendé . . . .	2,109,200 »
	<hr/>
L'AUGMENTATION DE . . . .	fr. 90,000 »

est nécessaire pour permettre d'exécuter les travaux de réparation et de renouvellement qu'exigent des ouvrages d'art, des gares couvertes, des toitures de bâtiments importants, etc., construits depuis déjà un certain nombre d'années. — D'autre part, les installations créées pour l'exploitation du chemin de fer s'augmentent de plus en plus et l'utilisation d'un matériel de traction sensiblement plus fort occasionne des frais de réparation plus élevés.

## Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . .	fr. 1,697,270 »
A ajouter, une somme de . . . . .	20,330 »
représentant la dépense afférente à des admissions de personnel réalisées en 1890 pour parer à l'augmentation du travail des bureaux, résultant du développement des travaux des ateliers, etc.	
	<hr/>
Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . .	fr. 1,717,600 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit demandé par le projet de Budget primitif, soit . fr. 11,303,000 »  
doit être augmenté :

1° D'une somme de . . . . . fr.	660,200 »
laquelle représente pour un exercice complet les extensions de personnel déjà réalisées pour faire face aux nécessités du trafic, en même temps que pour réduire les prestations de service reconnues excessives;	
2° D'une somme de . . . . .	208,000 »
destinée à donner une plus grande impulsion aux travaux de petites réparations dans les ateliers secondaires des lignes.	
	868,200 »
L'allocation nouvelle est ainsi portée à . . . . . fr.	12,173,200 »

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	646,600 »
— — — — — amendé . . . . .	596,600 »
AUGMENTATION . . . . . fr.	50,000 »

Dans ces dernières années, le nombre des agents appelés à participer aux primes a été augmenté, sans que la somme à répartir ait été changée. Les parts individuelles avaient ainsi subi une diminution et la somme demandée en plus est destinée à la compenser en partie.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Comme d'usage, le montant de cette allocation a été établi en appliquant aux consommations probables les prix moyens des dernières adjudications.

Comparée à l'allocation votée pour 1890 . . . . . fr.	10,144,700 »
le crédit demandé pour 1891 . . . . .	9,154,000 »
présente une diminution de . . . . . fr.	990,700 »

Il n'y a pas à tenir compte de l'allocation inscrite au premier projet (1), celle-ci

(1) Cette allocation n'est que de 5,644,700 francs, alors que par amendement (*Document n° 146*) les crédits de 1890 a été porté à 10,144,700 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ayant été fixée à une époque où il n'était guère possible de se rendre compte même approximativement, des tendances du marché charbonnier.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

En vue de faire face aux besoins toujours croissants du trafic, l'Administration s'est vue dans la nécessité de renforcer les moyens de réparation du matériel de traction et de transport. Il en est résulté des dépenses supplémentaires qui, étendues à un exercice entier, représentent une somme de . fr. 1,047,400 »

Il est sollicité en outre un crédit de . . . . . fr. 250,000 »  
destiné à réduire l'arriéré des locomotives à réparer.

TOTAL. . . . . fr. 1,297,400 »

qui, ajouté à l'allocation du premier projet . . . . . fr. 15,046,600 »

porte l'allocation sollicitée à . . . . . fr. 16,344,000 »

## Transports.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr. 9,629,071 »  
auquel il y a lieu d'ajouter une somme de . . . . . fr. 210,200 »  
représentant la dépense afférente au renfort de personnel nécessité  
au cours de l'année 1890 par le développement du trafic.

TOTAL. . . . . fr. 9,839,271 »

Il y a à déduire une somme de . . . . . fr. 4,050 »  
transférée à l'article 35 (Postes).

RESTE. . . . . fr. 9,835,221 »

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . . . fr. 9,880,700 »

L'AUGMENTATION DE. . . . . fr. 45,479 »

sollicitée pour les besoins nouveaux de l'exercice 1891, a pour but de couvrir une partie de la dépense afférente à la création de stations sur les lignes nouvelles à livrer à l'exploitation, à la séparation des services de la poste et du chemin de fer dans certains bureaux mixtes et au relèvement de la classification de certaines stations des classes inférieures, etc.

## NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 23. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 6,462,600 »
A ajouter une somme de . . . . .	1,000 »
provenant d'un transfert de l'article 14.	
<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr. 6,463,600 »
Crédit demandé par le projet de Budget amendé. . . . .	6,574,400 »
<hr/>	
L'AUGMENTATION DE . . . . .	fr. 110,800 »

représente le crédit correspondant, pour une année entière, notamment : aux extensions réalisées dans le personnel des trains (gardes à l'essai) et dans celui des stations par suite de l'accroissement du trafic et afin de donner du repos aux agents inférieurs des stations ; on a dû, en outre, accorder des augmentations de salaire à d'anciens agréés qui se trouvaient dans les conditions voulues pour obtenir un avancement.

ART. 24. — *Primes pour encourager la marche régulière des convois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 390,000 »
— — — — — amendé . . . . .	395,000 »
<hr/>	
L'AUGMENTATION DE. . . . .	fr. 5,000 »

se justifie par des motifs identiques à ceux qui ont été donnés à l'article 19 ci-dessus.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 2,124,200 »
— — — — — amendé . . . . .	2,323,000 »
<hr/>	
L'AUGMENTATION DE. . . . .	fr. 198,800 »

équivalente à l'insuffisance que représente l'allocation correspondante du Budget de 1890, est due à des causes multiples : renchérissement du prix du charbon, installations d'éclairage électrique, renouvellement plus important, par suite de l'intensité du trafic, des engins de pesage et de transbordement, etc., etc.

ART. 26. — *Camionnage.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 1,790,000 »
— — — — — amendé . . . . .	1,800,000 »
<hr/>	
L'AUGMENTATION DE. . . . .	fr. 10,000 »

est motivée par l'extension soutenue des transports.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 1,841,520 »
A ajouter une somme de . . . . .	4,700 »

représentant la dépense afférente à des admissions réalisées en 1890, le personnel étant insuffisant pour faire face au surcroît de travail résultant du développement du trafic.

TOTAL. . . . .	fr. 1,846,220 »
Crédit demandé par le projet de Budget amendé. . . . .	1,846,900 »
L'AUGMENTATION DE CRÉDIT DE. . . . .	fr. 680 »

a pour but de mettre la classification d'un bureau de recettes en rapport avec l'importance qu'il a acquise.

ART. 30. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 91,016 »
— — — amendé . . . . .	93,000 »
L'AUGMENTATION DE. . . . .	fr. 1,984 »

est destinée à faire face à quelques augmentations de dépenses déjà réalisées.

## CHAPITRE III.

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

1<sup>re</sup> SECTION. — Services communs.ART. 32. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . .	fr. 88,944 »
— — — amendé. . . . .	103,944 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 15,000 »

Cette augmentation est le résultat d'un transfert de pareille somme, de l'article 42, en vue de mettre le montant du crédit de l'article 32 mieux en rapport avec les dépenses auxquelles il doit faire face.

ART. 33. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . .	fr. 110,020 »
— — — amendé. . . . .	121,140 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 11,120 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation doit servir, jusqu'à concurrence de 3,440 francs, à l'augmentation de salaires et à l'admission d'agents; et jusqu'à concurrence de 3,880 francs, à l'admission d'ouvriers spéciaux pour le service du chauffage et de l'éclairage électrique de l'hôtel des postes de Bruxelles, dont l'inauguration aura lieu vers le milieu de l'année ( $\frac{1}{2}$  du crédit).

Le restant, soit 1,800 francs, représentant le salaire d'un agent passé du service des télégraphes aux services communs, est transféré de l'article 43.

ART. 34. — *Matériel, machines, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	170,000	»
— — — — — amendé . . . . .	143,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . . fr.	23,000	»

Le crédit sollicité est suffisant pour les besoins actuels.

2<sup>e</sup> SECTION. — Postes.ART. 35. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	3,836,791	»
— — — — — amendé . . . . .	3,929,666	»
	<hr/>	
Soit une augmentation de. . . . . fr.	72,875	»

dont il faut déduire, pour avoir l'augmentation réelle, une somme de 1,275 francs provenant d'un transfert de 4,050 francs de l'article 22 (Chemins de fer) et d'un transfert de 2,775 francs à l'article 42 (Télégraphe), ci. . . . .

1,275 »

Cette augmentation de. . . . . fr. 71,600 »

se décompose comme il suit :

1 <sup>o</sup> Amélioration de position et application des articles 111 et 112 de l'arrêté organique . . . . . fr.	32,000	»
2 <sup>o</sup> Transformation d'emplois d'auxiliaires en emplois de commis et avancement des auxiliaires .	9,850	»
3 <sup>o</sup> Admission de commis et d'auxiliaires . . . . .	69,750	»
4 <sup>o</sup> Création de bureaux et revision de la classification de bureaux de poste. . . . .	13,600	»
	<hr/>	

ENSEMBLE. . . . . fr. 125,200 »

Ces mesures ne devant sortir leurs effets que dans le courant de l'année, la moitié seulement de l'augmentation sera nécessaire pour 1891, soit . . . . .

62,600 »

5<sup>o</sup> Frais d'intérim, de déplacements, etc. . . . .

9,000 »

Somme égale à celle ci-dessus. . . . . fr. 71,600 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Traitements et indemnités des facteurs.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 4,120,153 »
— — — — — amendé . . . . .	4,212,153 »
	<hr/>
Soit une augmentation de . . . . .	fr. 92,000 »

qui se justifie comme il suit :

Extension du cadre des facteurs surnuméraires . . . . .	fr. 30,000 »
Création d'emplois de facteur-trieur, de facteur des postes, de facteur rural et augmentation du salaire affecté à l'exécution de tournées supplémentaires, etc. . . . .	62,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . .	fr. 92,000 »

ART. 37. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 476,027 »
— — — — — amendé . . . . .	482,167 »
	<hr/>
L'AUGMENTATION DE . . . . .	fr. 6,140 »

est destinée à l'amélioration des omnibus transportant les facteurs de Bruxelles et à l'organisation d'un service entre les bureaux de Mons-Station et Mons-Centre.

3<sup>e</sup> SECTION. — *Télégraphes et téléphones.*ART. 42. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 2,813,581 »
— — — — — amendé . . . . .	2,886,671 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . .	fr. 73,090 »

Pour obtenir l'augmentation réelle, il faut ajouter la somme de 15,000 francs, transférée à l'article 32, et déduire celle de 2,775 francs, transférée de l'article 35 ; cette dernière représente la part du service des télégraphes dans la dépense afférente à l'augmentation des titulaires de certains bureaux mixtes, soit 15,000 — 2,775 =

	<hr/>
SOIT ENSEMBLE. . . . .	fr. 83,315 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

qui se justifie comme il suit :

1° Admission d'expéditionnaire et création d'emploi de sous-chef de section pour la téléphonie, 4,425 francs, dont la moitié seulement est nécessaire pour l'année 1891, ci . . . . . fr.	2,215 »
2° Recrutement de commis et d'auxiliaires pour renforcer le personnel en raison de l'augmentation du trafic, et augmentation des frais d'intérim . . . . .	51,500 »
3° Primes télégraphiques : — augmentation proportionnelle à l'accroissement du mouvement des correspondances . . . . .	11,600 »
4° Amélioration de position et application des articles 111 et 112 de l'arrêté organique . . . . .	20,000 »
	<hr/>
TOTAL ÉGAL AU CHIFFRE CI-DESSUS . . . fr.	85,315 »

## ART. 43 — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	937,275 »
— — — amendé . . . . .	996,095 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE. . . . . fr.	58,820 »
à laquelle il faut ajouter, pour obtenir l'augmentation réelle, la somme transférée à l'article 33, ci. . . . .	1,800 »
	<hr/>
SOIT ENSEMBLE. . . . . fr.	60,620 »

Cette augmentation doit subvenir aux besoins suivants :

1° Par suite de l'accroissement du trafic, l'allocation aux compagnies de chemins de fer concédés, pour coopération au service télégraphique doit être augmentée de . . . . . fr.	3,000 »
2° Frais de remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux confiés aux agents des bureaux télégraphiques . . . . .	27,500 »
3° Admission d'élèves télégraphistes et augmentation de salaires des élèves . . . . .	17,800 »
4° Admission de brigadiers-porteurs et de manœuvres pour le service administratif, ainsi que d'ouvriers, de poseurs et aides-poseurs pour l'entretien et la réparation des lignes télégraphiques et téléphoniques ; augmentation de salaires . . . . .	12,320 »
	<hr/>
Somme égale à celle ci-dessus indiquée. . . . . fr.	60,620 »

## ART. 44. — Entretien des lignes, matériel, etc.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . . fr.	335,000 »
— — — amendé . . . . .	352,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	17,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est justifiée par d'importants travaux de réfection de lignes et par les extensions successives du réseau télégraphique et des réseaux téléphoniques exploités par l'État.

## CHAPITRE IV.

## MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 1,145,196 »
— — — — — amendé . . . . .	1,164,996 »
	<hr/>
Soit une augmentation de. . . . .	fr. 19,800 »

qui se répartit de la manière suivante :

1° Le personnel du service des paquebots d'Ostende-Douvres étant astreint à un travail excessif, il y a lieu d'augmenter les cadres, afin qu'il puisse obtenir le repos nécessaire. Une somme de 17,800 francs est nécessaire à cet effet, ci . . . . . fr. 17,800 »

2° La nouvelle passe que l'on creuse dans le « Stroombank » à l'Ouest d'Ostende devra être signalée la nuit par deux feux, pour l'entretien desquels un gardien devra être nommé, ce qui exigera une dépense de. . . . . 1,200 »

3° L'érection d'un feu pour éclairer la passe du fort « *Philippe* » dans l'Escaut, nécessitera la nomination d'un garde fanal qui donnera lieu à une dépense de . . . . . 800 »

SOIT ENSEMBLE. . . . .	fr. 19,800 »
------------------------	--------------

ART. 48. — *Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 235,280 »
— — — — — amendé . . . . .	241,280 »
	<hr/>
Soit une augmentation de. . . . .	fr. 6,000 »

provenant d'un transfert de pareille somme de l'article 51, et qui est destinée à pourvoir à l'admission de manœuvres qui seront chargés du nettoyage des chaudières et des foyers des paquebots du type « *La Flandre* », travail qui se faisait précédemment par l'industrie privée.

ART. 49. — *Remises.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 1,540,000 »
— — — — — amendé . . . . .	1,790,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . .	fr. 250,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Bien que ce crédit ne soit point limitatif, il est désirable de le mettre en rapport avec les dépenses réelles. — Cet accroissement de charges est, du reste, la conséquence naturelle du mouvement ascensionnel des recettes du pilotage.

ART. 51. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . .	fr. 1,266,706	»
— — — — amendé . . . .	1,500,706	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . .	fr. 234,000	»

En tenant compte du transfert à l'art. 48, la différence est de 240,000 francs, due à l'augmentation du prix des combustibles destinés à l'alimentation des paquebots, augmentation qui s'est produite dès la fin de 1889 mais dont il n'a pas été tenu compte lors de l'élaboration du projet de Budget primitif.

Le crédit actuellement sollicité est inférieur de 196,000 francs à l'allocation votée au Budget de 1890.

## CHAPITRE VIII.

ART. 55. — *Secours.*

Le litt. *B* de cet article est porté de 12,000 à 16,000 francs.

L'augmentation de 4,000 francs se justifie par le nombre toujours plus grand de participants.



**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de cent quatre millions quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-trois francs (104,094,123 francs), conformément au tableau ci-annexé.

---

(168)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES  
POUR L'EXERCICE 1894.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés . . . . .	177,175 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale . . . . .	8,000 »	343,075 »
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . . .	41,900 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département . . . . .	55,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 <sup>re</sup> . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	469,500 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	127,200 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . . . . .	640,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .	50,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt. . . . .	40,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer . . . . .	11,000 »	
SECTION 2. — Votes et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,555,750 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	10,781,100 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	4,810,000 »	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,109,200 »	
	A REPORTER. . . . fr.	20,663,750 »	343,075 »

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	20,663,750 »	343,075 »
	<b>SECTION 3. — Traction et matériel.</b>		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,717,600 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	12,173,200 »	
19	Primes d'économie et de régularité. . . . .	646,600 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	9,154,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	16,344,000 »	84,247,150 »
	<b>SECTION 4. — Transports.</b>		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	9,880,700 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux . . . . .	6,574,400 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois. . . . .	395,000 »	
25	Frais d'exploitation. . . . .	2,525,000 »	
26	Camionnage . . . . .	1,800,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux. . . . .	600,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport . . . . .	30,000 »	
	<b>SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.</b>		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,846,000 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	95,000 »	
31	Primes pour application régulière de taxes . . . . . (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 »	
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	<b>POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>		
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Services communs.</b>		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	103,944 »	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	121,140 »	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . . .	145,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	370,084 »	84,500,225 »

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	370,084 •	84,500,225 •
	<b>SECTION 2. — Postes.</b>		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	3,020,000 •	
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. . . . .	4,212,153 •	
37	Transport des dépêches . . . . .	482,167 •	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif). . . . .	500,000 •	14,552,006 •
50	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif). . . . .	10,000 •	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . . . .	758,820 •	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne. . . . .	5,250 •	
	<b>SECTION 3. — Télégraphes.</b>		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	2,880,671 •	
45	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	906,005 •	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses . . . . .	552,000 •	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. . . . .	2,000 •	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges . . . . . (Les crédits portés aux articles 32 et 33 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	50,000 •	
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
	<b>M ARINE.</b>		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,164,996 •	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés. . . . .	241,280 •	
49	Remises. (Crédit non limitatif). . . . .	1,790,000 •	4,796,717 •
50	Subsides. . . . .	90,735 •	
51	Traction et matériel . . . . .	1,500,706 •	
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	<b>COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.</b>		
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .	5,000 •	5,000 •
	A REPORTER. . . fr.	•	103,944,848 •

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	103,944,848 •
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. ( <i>Charge extraordinaire et temporaire.</i> ) . . . . .	77,000 •	77,000 •
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
54	Pensions : premier terme . . . . .	22,200 •	22,200 •
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .	34,325 •	34,325 •
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	15,750 •	15,750 •
	<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.</b>		<b>104,094,125 •</b>

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU BUDGET AMENDÉ DU**

**MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,**

**POSTES ET TÉLÉGRAPHES**

**pour l'exercice 1891.**

---

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	"	Traitement du Ministre . . . . . fr.	
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . . } <i>Secrétariat général</i> . . . . . 150,750 "	
	b.		} <i>Surveillance des chemins de fer concédés</i> . . . . . 57,425 "
5	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés . . . . .	
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, <i>secrétariat général</i> . . . . .	
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. . . . . 12,000 "	
	b.		— Chauffage, éclairage et distribution d'eau . . . . . 16,650 "
	c.		— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles . . . . . 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département . . . . .	
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.			
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>CHEMINS DE FER.</b>			
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>			
<b>SERVICES COMMUNS.</b>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général . . . . . fr. 376,800 "	
	b.		Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement Magasin central, fabrication des <i>billets de voyageurs</i> . . . . . 71,600 "
	c.		
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du <i>factage</i> . . . . . 58,100 "	
	b.		Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des <i>imprimés, papiers et fournitures de bureau</i> . . . . . 21,900 "
	c.		Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central. . . . . 24,200 "
	d.		Fabrication de coupons Edmond'son . . . . . 25,000 "
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>			
9	a.	Imprimés et autographies . . . . . 225,000 "	
	b.		Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc. . . . . 66,000 "
	c.		Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes rendus, cahiers des charges, etc.) . . . . . 190,000 "
	d.		Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité . . . . . 161,000 "
10	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration . . . . .	
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent <i>dans une position digne d'intérêt</i> . . . . .	
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales . . . . . 6,000 "	
	b.		Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer . . . . . 5,000 "
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
21,000	21,000	•	•	
177,175	177,175	•	•	
8,000	8,000	•	•	
41,000	41,000	•	•	
60,000	65,000	•	5,000	
35,000	35,000	•	•	
345,075	348,075	•	•	
DIMINUTION . . . fr.		5,000		
460,500	467,415	2,085	•	
127,200	125,560	1,640	•	
840,000	660,000	•	20,000	
50,000	40,000	10,000	•	
40,000	40,000	•	•	
11,000	11,000	•	•	
1,337,700	1,345,975	13,725	20,000	
DIMINUTION . . . fr.		6,275		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
<b>VOIES ET TRAVAUX.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux . . . . . fr. 198,380 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . . . 1,219,070 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. . . . . 118,500 »
<i>Salaire des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) . . . . . 6,093,100 »
	b.	Entretien ordinaire des voies, ouvrages d'art, bâtiments et dépendances de la route, réception et renouvellement des billes rails, ballast, etc (chef-poseurs, poseurs, maçons, charpentiers, forgerons, terrassiers, etc.) . . . . . 4,688,000 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux . . . . . 2,500,000 »
	b.	— de rails et accessoires . . . . . 1,650,000 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . . . 660,000 »
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux, main-d'œuvre pour travaux d'entretien extraordinaire et de renouvellement des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants. 1,833,200 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers . . . . . 150,000 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'État . . . . . 216,000 »
<b>TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
1,535,750	1,521,740	14,010	"	
10,781,100	10,727,100	54,000	"	
4,810,000	4,585,000	225,000	"	
2,199,200	2,109,200	90,000	"	
19,326,050	18,943,040	383,010	"	
AUGMENTATION. . . fr.		383,010		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LETTERA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>TROISIÈME SECTION.</b>		
<b>TRACTION ET MATÉRIEL.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a	Direction centrale du service . . . . . fr. 291,250 "
	b	Traction — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements . . . . . 861,650 "
	c	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. . . . . 575,950 "
	d	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts . . . . . 101,450 "
	e	Indemniés. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire . . . . . 87,500 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) . . . . . 6,273,000 "
	b	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport . . . . . 5,100,000 "
	c	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. . . . . 133,200 "
	d	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . . . . . 2,667,000 "
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage . . . . . 522,800 "
	b	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . . 504,800 "
	c	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage . . . . . 11,000 "
	d	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs . . . . . 8,000 "
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . . . . 8,504,000 "
	b	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation . . . . . 650,000 "
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. . . . . 6,700,000 "
	b	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,690,200 "
	c	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) . . . . . 705,600 "
	d	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . . 5,250,000 "
<b>TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation	Diminution.	
1,717,600	1,697,270	20,330	°	
12,173,200	11,305,000	868,200	°	
646,600	596,600	50,000	°	
9,154,000	5,644,700	3,509,300	°	
16,544,000	15,046,600	1,297,400	°	
40,035,400	34,290,170	5,745,230	°	
AUGMENTATION. . . fr.		5,745,230		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>QUATRIÈME SECTION.</b>		
<b>TRANSPORTS.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. . . . . fr. 827,250 »
22	b.	Mouvement - Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. . . . . 3,530,165 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. . . . . 5,225,090 »
	d.	Indemnités. - Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. . . . . 291,195 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. . . . . 4,080,400 »
23	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. . . . . 1,971,000 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. . . . . 523,000 »
24	*	Primes pour encourager la marche régulière des convois. . . . .
<i>Frais d'exploitation :</i>		
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. . . . . 1,558,000 »
25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. . . . . 755,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies . . . . . 10,000 »
26	"	Camionnage — Prise et remise à domicile. . . . .
27	"	Pertes et avaries. - Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . . . .
28	"	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.
<b>TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION . . . . . fr</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS		DIFFERENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
9,880,700	9,629,071	251,629	.	
6,574,400	6,462,600	111,800	.	
305,000	300,000	5,000	.	
2,323,000	2,124,200	198,800	.	
1,800,000	1,790,000	10,000	.	
600,000	600,000	.	.	
30,000	30,000	.	.	
21,603,100	21,025,871	577,229	.	
AUGMENTATION. . . fr.		577,229		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CINQUIÈME SECTION.</b>		
<b>PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. . . . . fr. 717,800 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. . . . . 1,060,900 »
	c.	Dépôt du timbre. . . . . 21,000 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. . . . . 47,200 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service . . . . . 76,000 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. . . . . 17,000 »
51	"	Primes pour application régulière des taxes . . . . . (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 23 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.		
<b>Récapitulation du chapitre II.</b>		
1 <sup>re</sup>	SECTION.	— Services communs . . . . .
2 <sup>e</sup>	—	— Voies et travaux . . . . .
3 <sup>e</sup>	—	— Traction et matériel . . . . .
4 <sup>e</sup>	—	— Transports . . . . .
5 <sup>e</sup>	—	— Perception des recettes et contrôles . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de Budget révisé de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
1,846,900 »	1,841,520 »	5,380 »	»	
95,000 »	91,016 »	1,984 »	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
1,944,900 »	1,937,536 »	7,364 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		7,364 »		
1,537,700 »	1,545,975 »	»	6,275 »	
19,526,050 »	18,945,040 »	585,010 »	»	
40,055,400 »	34,290,170 »	5,745,230 »	»	
21,605,100 »	21,025,871 »	577,229 »	»	
1,944,900 »	1,937,536 »	7,364 »	»	
84,247,150 »	77,540,592 »	6,712,858 »	6,275 »	
AUGMENTATION . . . fr.		6,708,558 »		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>POSTES ET TÉLÉGRAPHES</b>		
—		
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
32	a.	Service spécial des bâtiments . . . . . 28,550 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre . . . . . 20,950 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts . . . . . 54,604 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
33	a.	Service spécial des bâtiments . . . . . 6,540 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre . . . . . 48,100 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts . . . . . 57,980 »
	d.	Atelier d'autographie. . . . . 2,640 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central des postes et télégraphes . . . . . 5,880 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>		
34	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures. . . . . 10,000 »
	b.	Loyers . . . . . 2,500 »
	c.	Éclairage et chauffage. . . . . 1,500 »
	d.	Entretien des locaux, du matériel et de l'outillage . . . . . 5,000 »
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques . . . . . 120,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses . . . . . 8,000 »
<b>TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.</b>		
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
35	a.	Direction centrale et services provinciaux . . . . . 666,650 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants . . . . . 5,263,010 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
36	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) . . . . . 145,800 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). . . . . 1,668,460 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). . . . . 1,694,200 »
	d.	Convoyage des dépêches postales en transit . . . . . 15,000 »
	e.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. . . . . 688,605 »
<b>À REPORTER. . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
105,944	88,944	15,000	.	
121,140	110,020	11,120	.	
145,000	170,000	.	25,000	
570,084	568,964	26,120	25,000	
AUGMENTATION . . . fr.		1,120		
3,929,666	3,856,791	72,875	.	
4,212,153	4,120,153	92,000	.	
8,141,819	7,976,944	164,875	.	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations. . . . .	fr. 304,840 "
37	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus . . . . .	40,500 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses. . . . .	111,602 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées . . . . .	16,425 "
38	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	
59	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. ( <i>Credit non limitatif</i> )	
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc. . . . .	116,750 "
	b.	Chauffage et éclairage . . . . .	66,800 "
40	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux . . . . .	163,270 "
	d.	Loyers, frais de régie . . . . .	346,000 "
41	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants . . . . .	66,000 "
	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne . . . . .	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . .	
		<b>TROISIÈME SECTION.</b>	
		<b>TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.</b>	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service . . . . .	503,900 "
42	b.	Bureaux de transmission et de réception; circonscriptions techniques . . . . .	2,060,000 "
	c.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories. . . . .	146,000 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc. . . . .	176,771 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.) . . . . .	40,515 "
43	b.	Services d'exécution (élèves et ouvriers divers) . . . . .	406,610 "
	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus . . . . .	451,970 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer, de la police, etc. . . . .	97,000 "
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc. . . . .	75,000 "
	b.	Éclairage et chauffage . . . . .	40,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier . . . . .	25,000 "
44	d.	Entretien des lignes et des appareils. . . . .	150,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses . . . . .	52,000 "
	f.	Loyers . . . . .	11,000 "
	g.	Abonnements à des réseaux téléphoniques . . . . .	1,000 "
45	"	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. . . . .	
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges. . . . .	
		(Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . .	fr.

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget	Augmentation.	Diminution.	
8,141,819	7,976,944	164,875	»	
482,167	476,027	6,140	»	
500,000	500,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
758,820	758,820	»	»	
5,250	5,250	»	»	
9,896,056	9,725,041	171,015	»	
AUGMENTATION. . . fr.		171,015		
2,886,671	2,815,581	73,090	»	
996,095	957,275	58,820	»	
352,000	335,000	17,000	»	
2,000	2,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
4,286,766	4,157,856	148,910	»	
AUGMENTATION. . . fr.		148,910		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>Récapitulation du chapitre III.</b>		
•		1 <sup>re</sup> SECTION. — Services communs. . . . .
•		2 <sup>e</sup> — — Postes. . . . .
•		3 <sup>e</sup> — — Télégraphes. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>MARINE.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service . . . . . fr. 100,900 •
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 526,822 •
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. . . . . 404,514 •
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. . . . . 111,060 •
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys . . . . . 20,800 •
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	•	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services . . . . .
49	•	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arres- tation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emma- gasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .
50	•	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police inter- nationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins . . . . .
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. . . . . fr. 1,174,142 •
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. . . . . 315,864 •
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. . . . . 1,500 •
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. . . . . 9,200 •
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
570,084	568,964	1,120	»	
9,896,056	9,725,041	171,015	»	
4,286,766	4,157,856	148,910	»	
14,552,906	14,231,861	321,045	»	
AUGMENTATION. . . fr.		321,045	»	
1,104,996	1,145,196	19,800	»	
241,280	235,280	6,000	»	
1,790,000	1,540,000	250,000	»	
99,735	99,735	»	»	
1,500,706	1,266,706	234,000	»	
4,796,717	4,286,917	509,800	»	
AUGMENTATION . . fr.		509,800	»	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.</b>		
52	*	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V . . . . .fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>		
55	*	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI . . . . .fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>PENSIONS.</b>		
54	*	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . .fr.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>SECOURS.</b>		
55	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .fr. 18,325 *
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. . . . . 10,000 *
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . .fr.
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
56	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 55 . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . .fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ 1891.	demandés au projet de Budget	Augmentation.	Diminution.	
5,000 .	5,000 .	.	.	
5,000 .	5,000 .	.	.	
77,000 .	77,000 .	.	.	
77,000 .	77,000 .	.	.	
22,200 .	22,200 .	.	.	
22,200 .	22,200 .	.	.	
34,325 .	30,325 .	4,000 .	.	
34,325 .	30,325 .	4,000 .	.	
15,750 .	15,750 .	.	.	
15,750 .	15,750 .	.	.	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Chemins de fer . . . . .
III.	Postes et télégraphes . . . . .
IV.	Marine . . . . .
V.	Comité mixte de législation . . . . .
VI.	Traitements de disponibilité . . . . .
VII.	Pensions . . . . .
VIII.	Secours. . . . .
IX.	Dépenses imprévues. . . . .
	TOTAL DU BUDGET. . . . .

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
343,075 •	343,075 •	•	5,000 •	
84,247,150 •	77,540,592 •	6,706,558 •	•	
14,552,906 •	14,231,861 •	321,045 •	•	
4,796,717 •	4,286,917 •	509,800 •	•	
5,000 •	5,000 •	•	•	
77,000 •	77,000 •	•	•	
22,200 •	22,200 •	•	•	
34,325 •	30,325 •	4,000 •	•	
15,750 •	15,750 •	•	•	
104,094,123 •	96,557,720 •	7,541,403 •	5,000 •	
AUGMENTATION. . . fr.		7,556,403 •		

(194)

**IX.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA GUERRE**

POUR L'EXERCICE 1891.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(196)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget pour l'exercice 1891, présenté à la Législature au mois de février dernier, s'élevait à . . . . . fr.	46,834,732 »
Le projet amendé monte à . . . . . fr.	46,888,462 »
<hr/>	
Soit une augmentation de . . . . . fr.	53,730 »
Cette augmentation s'explique comme il suit :	

## CHAPITRE IV.

## SOLDE DES TROUPES.

Art. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Dans la note préliminaire du Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1890 (Documents de la Chambre des Représentants, session de 1888-1889, page 257), le Gouvernement a exposé à la Législature les considérations qui l'engageaient à élever le traitement des officiers supérieurs de l'infanterie au même taux que le traitement des officiers supérieurs des autres armes. Toutefois, la dépense totale qui devait résulter de cette mesure devait être répartie sur deux exercices : la première moitié de l'accroissement de charge qu'elle entraîne a été inscrite au Budget de 1890; c'est pour faire face à la seconde que le crédit ci-dessus est sollicité.



(198)

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de  
l'avis de Notre Ministre des Finances,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre  
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des  
Finances.

**ARTICLE PREMIER.**

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice  
1891, est fixé à la somme de quarante-six millions huit cent  
quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-deux francs  
(46,888,462 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

**ART. 2.**

Dans les localités où le service de la viande est assuré par  
la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc.,  
provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les  
soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera  
déduit du montant des achats de bétail.

**ART. 3.**

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement  
avec ou sans nourriture des officiers, sous-officiers et soldats,  
sont fixées, pour l'exercice 1891, aux taux suivants, savoir :

Logement avec nourriture des	{	lieutenants généraux . fr. 10	» par jour.
		généraux-majors . . . 7.	» —
		officiers supérieurs . . 5	» —
		— subalternes . . 3	» —
		sous-officiers et soldats . 1 25	—

Logement sans nourriture des	}	lieutenants généraux. fr. 5 » par jour.
		généraux-majors . . . 3 » —
		officiers supérieurs . . . 2 » —
		— subalternes . . . 1 » —
		sous-officiers et soldats . . . 21 —

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

#### ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du Mémorial administratif.

#### ART. 5.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1891.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	} 492,000
2	— des fonctionnaires et employés civils . . . . .	200,000	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	16,000	
4	Matériel . . . . .	65,000	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire . . . . .	190,000	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>ÉTATS-MAJORS.</b>			
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	887,300	} 1,572,510
7	— — des provinces et des places . . . . .	227,510	
8	— du service de l'intendance . . . . .	257,700	
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.</b>			
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	309,200	} 1,263,500
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . . . . .	754,100	
11	Service pharmaceutique . . . . .	200,000	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>SOLDE DES TROUPES.</b>			
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	15,323,770	} 27,253,608
13	— — de la cavalerie . . . . .	3,978,800	
14	— — de l'artillerie . . . . .	5,797,438	
15	— — du génie . . . . .	1,424,700	
16	— — du bataillon d'administration . . . . .	750,900	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>			
A REPORTER . . . . . fr.			50,385,418

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	•	30,383,418 •
<b>CHAPITRE V.</b>			
ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.			
17	Personnel de l'École militaire . . . . .	211,550 •	} 286,050 •
17 <sup>bis</sup>	— — de guerre . . . . .	18,530 •	
18	Dépenses d'administration de l'École militaire . . . . .	46,400 •	
18 <sup>bis</sup>	— — — de guerre. . . . .	10,150 •	
<b>CHAPITRE VI.</b>			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements . . . . .	66,575 •	} 1,368,825 •
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,302,450 •	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	1,550,000 •	1,550,000 •
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande . . . . .	6,562,090 •	} 12,733,684 •
23	Fourrages en nature . . . . .	4,020,194 •	
24	Casernement des hommes . . . . .	760,450 •	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	105,000 •	
26	Transports généraux . . . . .	100,000 •	
27	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	170,000 •	
28	Remonte . . . . .	997,050 •	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
29	Traitements divers et honoraires. . . . .	145,000 •	} 205,000 •
30	Frais de route, de séjour et de représentation . . . . .	150,000 •	
	A REPORTER. . . . . fr.	•	46,617,577 •

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	•	46,617,577 •
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	PENSIONS ET SECOURS.		
31	Pensions et secours . . . . .	247,800 •	247,800 •
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
32	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	25,085 •	25,085 •
	<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE . . . . . fr.</b>		<b>46,888,462 •</b>

(204)

**X.**

**BUDGET**

DE

**CORPS DE LA GENDARMERIE**

POUR L'EXERCICE 1891.

---

(AMENDEMENTS.)

---

(206)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1891, présenté à la Législature dans le courant du mois de février dernier, s'élève à . . fr.	4,220,600 »
Le projet amendé s'élève à . . . . .	4,267,400 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	46,800 »

La création de trois nouvelles brigades de gendarmerie à Borgerhout, à Gheel et à Rendeux, ainsi que le renforcement de la brigade de Gand ont été demandés avec instance par les autorités civiles et militaires compétentes. Pour donner satisfaction aux besoins urgents qu'on lui signalait, le Département de la Guerre a dû recourir à un expédient : il a organisé les nouveaux services en empruntant des hommes à un certain nombre de brigades dont on pouvait provisoirement affaiblir l'effectif. Le moment est venu de replacer ces brigades sur le pied normal, ce qui exige qu'on augmente le personnel de la Gendarmerie du nombre d'hommes indiqués ci-après, savoir :

2 brigadiers à cheval;
3 id. à pied;
8 gendarmes à cheval;
12 id. à pied.

En tout 25 hommes et 10 chevaux.

Le crédit demandé est destiné à faire face à cette augmentation d'effectif; il se répartit de la manière suivante :

## Charges ordinaires et permanentes.

## Litt. a. — Solde des sous-officiers, brigadiers et gendarmes.

2 brigadiers à cheval . . . . .	750 journées à fr. 3 60. . . . .	2,628 »
3 id. à pied . . . . .	1,095 id. 2 90. . . . .	3,175 50
3 gendarmes de 1 <sup>re</sup> classe à cheval . . . . .	1,095 id. 5 55. . . . .	5,668 25
5 id. 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1,825 id. 3 25. . . . .	5,931 25
4 id. 1 <sup>re</sup> classe à pied . . . . .	1,460 id. 2 75. . . . .	4,015 »
8 id. 2 <sup>e</sup> id. . . . .	2,920 id. 2 65. . . . .	7,758 »
Haute-paie, supplément de solde. . . . .		2,000 »
	Fr. _____	29,156 »

## Litt. b. — Fourrages.

10 chevaux : 3,650 journées à fr. 1 44 . . . . .	fr.	5,256 »
<hr/>		
A REPORTER. . . . .	fr.	34,412 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT . . . . . fr.	54,412 »
<i>Litt. c. — Buffleterie et harnachement</i>		
15 hommes à pied à 1 franc par an . . . . . fr.	15 »	
10 — à cheval à 2 francs par an . . . . .	20 »	
		35 »
<i>Litt. d. — Casernement des hommes.</i>		
25 hommes ou 9,125 journées à fr. 0 03 . . . . .		456 25
<i>Litt. e. Casernement des chevaux.</i>		
10 chevaux ou 3,650 journées à fr. 0 04 . . . . .		146 »
<i>Litt. f. — Frais d'administration.</i>		
Augmentation des frais de bureau des sous-officiers . . . . .		70 »
<i>Litt. g. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
		600 »
<i>Litt. h. — Frais de voyage.</i>		
Augmentation des frais de tournée des officiers par suite de la création de nouvelles brigades . . . . .		250 »
<i>Litt. i. — Armement et munitions.</i>		
Augmentation pour le service ordinaire de l'armement et des munitions, par suite de l'accroissement de l'effectif en 1891 . . . . .		175 »
<i>Litt. k. — Service sanitaire.</i>		
		400 »
<i>Litt. l. — Transport de fonds et d'effets.</i>		
		400 »
<i>Litt. m. — Dépenses imprévues.</i>		
		155 75
	TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES. . fr.	57,100 »
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
Première mise d'équipement à allouer aux gendarmes nouvellement admis :		
15 hommes à pied à 150 francs . . . . .	2,250 »	
10 — à cheval à 400 francs . . . . .	4,000 »	
	Fr. . . . .	6,250 »
Première mise des objets d'armement à fournir aux mêmes . . . . .		
		3,450 »
	Fr. . . . .	9,700 »
	SOIT UNE AUGMENTATION TOTALE DE . . . . . fr.	46,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1894 s'élevait comme suit :

Charges ordinaires et permanentes. . . . .	fr. 4,217,300 »	
— extraordinaires et temporaires . . . . .	3,300 »	
	Fr. _____	4,220,600 »

Le montant des amendements détaillés ci-dessus comporte une augmentation de :

Charges ordinaires et permanentes . . . . .	fr. 37,100 »	
— extraordinaires et temporaires. . . . .	9,700 »	
	Fr. _____	<u>46,800 »</u>

Le chiffre du Budget amendé s'élève donc ainsi qu'il suit :

Charges ordinaires et permanentes. . . . .	fr. 4,254,400 »	} 4,267,400 »
— extraordinaires et temporaires . . . . .	13,000 »	
		<u>4,267,400 »</u>



**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE PREMIER.**

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1891 est fixé à la somme de quatre millions deux cent soixante-sept mille quatre cents francs (4,267,400 fr.).

**ART. 2.**

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

---

**XI.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES FINANCES**

POUR L'EXERCICE 1891.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(212)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1891, présenté à la Chambre en février dernier, s'élevait à . . . fr.	15,553,220 »
Le projet amendé monte à . . . . .	15,523,895 »
	29,325 »
Soit une réduction de . . . fr.	

qui porte sur divers articles ainsi qu'il résulte des explications ci-après :

## CHAPITRE PREMIER.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit proposé par le projet de Budget primitif . . . fr.	929,700 »
— — — — — amendé . . . . .	931,500 »
	1,800 »
AUGMENTATION. . . fr.	

Les fonctionnaires et employés du service du personnel de l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises sont chargés du renouvellement des contrôles des états de service des agents de cette administration en province.

Ce renouvellement, qui doit être fait avec le plus grand soin, ne peut être entrepris qu'en dehors des heures ordinaires de bureau.

L'indemnité à allouer est évaluée à 3,600 francs, dont 1,800 francs pour l'exercice 1891 et une même somme pour l'exercice 1892. Il y aura donc lieu de solliciter ces augmentations de crédit à l'article 2 des Budgets de ces exercices, comme charge extraordinaire et temporaire.

ART. 6. — *Matériel.*

Crédit proposé par le projet de Budget primitif . . . fr.	146,100 »
— — — — — amendé . . . . .	136,000 »
	10,100 »
DIMINUTION. . . fr.	

Cette réduction est rendue possible par suite de la mise en adjudication de la plupart des fournitures de bureau, ainsi que de la main-d'œuvre des impressions et des reliures.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Magasin général des papiers.*

Crédit proposé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	189,140	»
— — — amendé . . . . .	172,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	17,140	»

Le crédit de 189,140 francs se répartissait comme il suit :

a. Papier à timbrer . . . . . fr.	106,000	»
b. Papier électoral. . . . .	17,000	»
c. Autres papiers de toute espèce. . . . .	66,140	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . fr.	189,140	»

Chacune de ces sommes peut être réduite, savoir :

Celle qui est comprise sous le litt. a. à . . . . . fr.	95,000	»
— — — b. à . . . . .	15,000	»
— — — c. à . . . . .	62,000	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . fr.	172,000	»

Comme on le voit, la diminution de 17,140 francs proposée à l'article 7 porte sur les différentes espèces de papier à fournir.

D'après les calculs établis avec la plus grande exactitude possible, on croit pouvoir approvisionner le magasin général des papiers et constituer une réserve suffisante pour parer à toute éventualité au moyen d'un crédit de 172,000 francs.

## CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE  
DANS LES PROVINCES.ART. 11. — *Traitements des agents du Trésor.*

Crédit proposé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	164,800	»
— — — amendé. . . . .	163,300	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	1,500	»

L'agence du Trésor de Marche ayant pu être transformée en agence auxiliaire, il en résultera une réduction de dépense de 1,500 francs, formant la différence entre le traitement de l'agent titulaire et l'indemnité allouée au fonctionnaire chargé accessoirement du service de l'agence.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.*

Crédit proposé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	45,700	»
— — — — amendé . . . . fr.	45,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	700	»

Pour les motifs indiqués à l'article précédent, les frais de bureau des agents du Trésor peuvent être réduits de 700 francs.

## CHAPITRE IV.

## ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 28. — *Traitements du personnel du domaine.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	101,565	»
— — — — amendé . . . .	99,880	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	1,685	»

résultant des modifications apportées au cadre et aux traitements des agents ressortissant au service de l'administration des domaines (receveurs, éclusiers, sergents d'eau, etc.).

## RÉCAPITULATION.

	Augmentation.	Diminution.
ARTICLE 2. . . . . fr.	1,800	»
— 6. . . . .	»	10,100
— 7. . . . .	»	17,140
— 11. . . . .	»	1,500
— 12. . . . .	»	700
— 28. . . . .	»	1,685
	<hr/>	
	1,800	31,125
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	29,325	»

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de quinze millions cinq cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-quinze francs (15,523,895 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

---

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES  
POUR L'EXERCICE 1891.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . . . . .	951,500 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	73,000 »	
4	Frais de tournées. . . . .	5,400 »	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale. . . . .	2,000 »	1,375,200 »
6	Matériel. . . . .	156,000 »	
7	Magasin général des papiers. . . . .	172,000 »	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie . . . . .	4,200 »	
9	Service de la monnaie . . . . .	12,100 »	
10	Documents statistiques . . . . .	18,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor . . . . .	165,500 »	208,500
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents. . . . .	43,000 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
13	Surveillance générale. Traitements. . . . .	493,550 »	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements . . . . .	726,300 »	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. . . . .	Traitements fixes . . . . .	2,159,950 »
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif) . . . . .	2,265,000 »
17	— des douanes et de la recherche maritime. . . . . (Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)	5,112,125 »	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent. . . . .	7,000 »	11,865,950 »
19	Suppléments de traitement. . . . .	228,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés. . . . .	30,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées . . . . .	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	543,200 »	
23	Police douanière . . . . .	5,000 »	
24	Matériel. . . . .	201,425 »	
A REPORTER. . . . fr.			13,440,430 »

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	13,440,430 »
<b>CHAPITRE IV.</b>			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . .	495,200 »	} 2,029,665 »
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés. . . . .	12,800 »	
27	Frais de bureau et dépenses diverses . . . . .	46,300 »	
28	Traitements du personnel du domaine . . . . .	99,880 »	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif). . . . .	1,528,685 »	
30	Matériel. . . . .	12,100 »	
31	Dépenses du domaine . . . . .	33,200 »	
32	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500 »	
<b>CHAPITRE V.</b>			
PENSIONS ET SECOURS.			
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	27,200 »	} 40,000 »
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	13,700 »	
<b>CHAPITRE VI.</b>			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	3,000 »	3,000 »
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES . . . . fr.		»	15,523,895 »

**XIII.**

**BUDGET**

DES

**RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE**

POUR L'EXERCICE 1891.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(990)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1891 s'élevait à . . . . . fr. 916,216,474 »  
 Le projet amendé monte à . . . . . 936,869,944 »

LA DIFFÉRENCE. . . fr. 20,653,470 »

se décompose comme il suit :

	Augmentation.	Diminution.
ART. 9 (nouveau) . . . . . fr.	700,000 »	—
— 12. . . . .	2,000,000 »	—
— 30. . . . .	50,000 »	—
— 33. . . . .	10,000,000 »	—
— 45 du projet primitif (supprimé) . . . . .	»	200,000 »
— 48 (nouveau) . . . . .	220,000 »	—
— 49. . . . .	5,000,000 »	—
— 53. . . . .	5,000 »	—
— 56 (nouveau) . . . . .	4,174,000 »	—
— 57 — . . . . .	158,550 »	—
— 58 — . . . . .	147,540 »	—
— 59 — . . . . .	706,240 »	—
— 60 — . . . . .	328,780 »	—
— 61 — . . . . .	220,000 »	—
— 62 — . . . . .	416,560 »	—
— 82. . . . .	50,000 »	—
	20,853,470 »	200,000 »
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.	20,653,470 »	

Les modifications ci-dessous sont proposées, en ce qui regarde les articles 12, 30, 33, 49, 53 et 82, à l'effet de mettre autant que possible les évaluations en rapport avec le montant réel des recettes et des dépenses.

L'adjonction des articles 9, 48, 56 à 62 et la suppression de l'article 43 se justifient de la manière ci-après :

TITRE I<sup>er</sup>. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

## CHAPITRE PREMIER.

ART. 9 (nouveau). — *Versements effectués chez les receveurs des contributions par les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne.*

Les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne ont été autorisés à verser leurs fonds disponibles chez les receveurs des contributions.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

A l'expiration de chaque quinzaine, le montant des versements est mis à la disposition de la Caisse par mandats du Ministre des Finances.

Les recettes et les paiements de cette nature doivent être rattachés au chapitre I<sup>er</sup> du Budget pour ordre.

Le montant des opérations qui seront effectuées en 1891 peut être évalué à 700,000 francs.

## CHAPITRE II.

ART. 48 (nouveau). — *Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels.*

Des recettes et des dépenses figurent sous cette rubrique dans les écritures de la comptabilité officielle pour les années précédentes ; il paraît rationnel d'en porter l'évaluation au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

ART. 56 à 62 (nouveaux).

Ainsi que l'annonçait la note préliminaire du Budget primitif du Ministère de la Justice pour l'exercice 1891, on a rattaché aux recettes et dépenses pour ordre les Budgets des établissements de bienfaisance dépendant de ce Département.

La mesure a été prise à l'effet de permettre à la Cour des Comptes d'exercer son contrôle sur la comptabilité desdits établissements.

ART. 48 (du projet primitif). — *Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers et à verser à la Société anonyme du Sud (supprimé).*

Cet article disparaît en vertu de l'article 8 de la transaction conclue entre l'État et la ville d'Anvers, le 10 mai 1890 et approuvée par la loi du 27 mai suivant.

ART. 57 (du projet primitif et 74 du projet amendé). — *Produit du Jardin botanique.*

D'après l'arrêté ministériel du 20 juin 1889, modifiant le règlement de comptabilité en date du 18 septembre 1871, il a été stipulé que le produit de la vente de plantes serait versé dans la Caisse de l'État, à titre de fonds de rempli.

Le comptable ne pourra donc plus faire emploi des recettes qu'au moyen d'ordonnances visées préalablement par la Cour des comptes.

Il en résulte que l'article relatif aux produits du Jardin botanique doit être transféré du titre I<sup>er</sup>, chapitre II, au titre II comprenant les dépenses sur ressources spéciales.



**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1891 sont évaluées respectivement à la somme de neuf cent trente-six millions huit cent soixante neuf mille neuf cent quarante-quatre francs (936,869,944 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

---

(224)

**BUDGET AMENDÉ**  
**DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1891.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.									
<b>TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.</b>												
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>												
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>												
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000										
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000										
5	Fonds provinciaux. <table style="margin-left: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td>Versements faits directement dans la caisse de l'État.</td> <td style="text-align: right;">1,200,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception.</td> <td style="text-align: right;">11,000,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception.</td> <td style="text-align: right;">500,000</td> </tr> </table>	}	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception.	11,000,000		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception.	500,000	12,700,000	
}	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000										
	Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception.	11,000,000										
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception.	500,000										
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	28,812,465										
5	Réserve du fonds communal	522,000										
6	Fonds spécial des communes (loi du 19 août 1889)	5,520,000										
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	350,000										
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000										
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions, par les trésoriers des succursales de la caisse d'épargne	700,000										
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	50,000										
11	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne	240,000										
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	75,000,000										
15	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000										
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000										
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000										
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000										
17	— — — des Affaires Étrangères	100,000										
18	— — — de la Justice	150,000										
19	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000										
20	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000										
21	— — — de l'ordre judiciaire	380,000										
22	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000										
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000										
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000										
25	Masse d'habillement de l'administration des Chemins de fer de l'État	700,000										
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000										
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000										
28	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte de l'administration de la marine et des sociétés concessionnaires	5,000,000										
29	Recettes effectuées par l'administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	3,000,000										
30	Recettes effectuées par l'administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,750,000										
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000										
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000										
33	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	445,000,000										
43	Remise des correspondances par exprès	20,000										
35	Fonds de prévision monétaire (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	20,000										
<b>A REPORTER</b>		<b>fr.</b>	<b>595,736,474</b>									

## BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DESIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.	•	598,756,474 •
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	<b>Ministère des Finances.</b>		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
50	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . . . . .	500,000 •	
57	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions . . . . .	173,000 •	
58	Impôts et produits recouvrés au profit des communes . . . . .	17,500,000 •	
59	Masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . .	170,000 •	
40	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	600,000 •	
41	Travaux d'irrigation dans la Campine . . . . .	2,000 •	
42	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale). . . . .	6,000 •	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
43	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	250,000 •	
44	Amendes et frais de justice en matière forestière . . . . .	19,000 •	
45	Consignations de toute nature . . . . .	9,500,000 •	
	<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>		
	<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>		
46	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements) . . . . .	62,000,000 •	
47	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifiées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà). . . . .	100,000 •	
48	Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels . . . . .	220,000 •	
	<i>B. — Administration des Postes.</i>		
49	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers . . . . .	100,000,000 •	
50	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste . . . . .	138,500,000 •	556,522,970
51	Abonnements postes aux journaux payés aux éditeurs . . . . .	2,000,000 •	
52	Encaissement et paiement de coupons . . . . .	2,000,000 •	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
53	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise . . . . .	50,000 •	
54	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822). . . . .	5,000 •	
	<b>Ministère de la Justice.</b>		
55	Masse des détenus (administration des prisons) . . . . .	218,500 •	
56	Colonies agricoles de bienfaisance d'Hoogstraeten-Merxplas . . . . .	1,174,000 •	
57	Dépôt de mendicité de Bruges . . . . .	158,550 •	
58	Dépôt de mendicité de Reckheim . . . . .	147,540 •	
59	Colonie d'aliénés à Gheel . . . . .	706,240 •	
60	Asile des hommes aliénés à Tournai . . . . .	525,780 •	
61	Asile des femmes aliénées à Mons. . . . .	220,000 •	
62	Institution Royale de Messines . . . . .	116,560 •	
	<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</b>		
63	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État . . . . .	30,000 •	
64	Pensions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	55,000 •	
65	Produit des laboratoires agricoles de l'État . . . . .	30,000 •	
66	Produits des conférences données aux élèves droguistes. . . . .	4,000 •	
	A REPORTER. . . . . fr.		032,250,444 •

## BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.	•	932,250,444 •
	<b>TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.</b>		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 <sup>er</sup> . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
67	Subsides offert à l'État pour construction de routes . . . . .	100,000 •	} 1,250,000 •
68	Subsides pour travaux d'utilité publique . . . . .	100,000 •	
69	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser . . . . .	30,000 •	
70	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer . . . . .	1,000,000 •	
	§ 2. — FONDS DE EMPLOI.		
	<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>		
71	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants) . . . . .	8,000 •	} 3,280,500 •
72	Expositions générales des beaux-arts . . . . .	15,000 •	
	<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics.</b>		
75	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses: frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires . . . . .	16,000 •	
74	Produit du Jardin botanique . . . . .	1,000 •	
	<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>		
	A. — Chemins de fer.		
75	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	1,000,000 •	} 3,280,500 •
76	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent . . . . .	200,000 •	
77	Service de la traction et du matériel . . . . .	1,000,000 •	
78	Service des transports . . . . .	300,000 •	
79	Services en général . . . . .	200,000 •	
80	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services . . . . .	100,000 •	
	B. — Postes.		
81	Service des postes . . . . .	12,000 •	
	C. — Télégraphes.		
82	Service des télégraphes . . . . .	150,000 •	
	D. — Marine.		
85	Service de la traction et du matériel . . . . .	20,000 •	
	E. — Services divers.		
84	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section (arrêté royal du 28 janvier 1888). . . . .	500 •	
	A REPORTER. . . . . fr.	3,022,500 •	956,760,944 •

## BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.	3,022,500 »	936,769,944 »
	<b>Ministère de la Guerre.</b>		
85	Service des établissements de fabrication de l'artillerie . . . . .	20,000 »	
86	Service de l'Institut cartographique militaire . . . . .	15,000 »	
87	Service des objets de couchage de l'État . . . . .	5,000 »	
88	Service de la pharmacie centrale de l'armée. . . . .	18,000 »	
89	Service de la remonte spéciale des officiers. . . . .	200,000 »	
	§ 3. — SERVICES DIVERS.		
90	Cautionnements des entrepreneurs défallants. . . . .	10,000 »	} 100,000 .
91	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieuport . . . . .	90,000 »	
	<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. . . . . fr.</b>		<b>936,869,944 »</b>